



# ÉMISSIONS ATMOSPHERIQUES DE SUBSTANCES NOCIVES

INDICATEURS CANADIENS DE  
DURABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT



**Référence suggérée pour ce document** : Environnement et Changement climatique Canada (2021) Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : Émissions atmosphériques de substances nocives. Consulté le *jour mois année*.

Disponible à : [www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/emissions-substances-nocives-air.html](http://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/emissions-substances-nocives-air.html).

N° de cat. : En4-144/82-2021F-PDF

ISBN : 978-0-660-38605-8

Code de projet : EC21032

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada  
Centre de renseignements à la population  
12e étage Édifice Fontaine  
200 boul. Sacré-Cœur  
Gatineau QC K1A 0H3  
Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860  
Courriel : [enviroinfo@ec.gc.ca](mailto:enviroinfo@ec.gc.ca)

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2021

Also available in English

# INDICATEURS CANADIENS DE DURABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

# ÉMISSIONS

# ATMOSPHÉRIQUES DE SUBSTANCES NOCIVES

**Novembre 2021**

## **Table des matières**

<b>Émissions atmosphériques de substances nocives .....</b>	<b>6</b>
Aperçu des résultats .....	6
Émissions atmosphériques de mercure .....	7
Aperçu des résultats .....	7
Émissions atmosphériques de mercure par province et territoire .....	9
Émissions atmosphériques de mercure provenant d'installations .....	10
Émissions atmosphériques mondiales de mercure.....	11
Sources d'émissions de mercure .....	12
Impacts sur la santé et l'environnement des émissions de mercure.....	12
Émissions atmosphériques de plomb.....	13
Émissions atmosphériques de plomb par province et territoire .....	14
Émissions atmosphériques de plomb provenant d'installations.....	15
Sources d'émissions de plomb.....	16
Impacts sur la santé et l'environnement des émissions de plomb .....	16
Émissions atmosphériques de cadmium.....	16
Émissions atmosphériques de cadmium par province et territoire .....	17
Émissions atmosphériques de cadmium provenant d'installations .....	19
Sources d'émissions de cadmium.....	19
Impacts sur la santé et l'environnement des émissions de cadmium .....	19

À propos des indicateurs .....	20
Ce que mesurent les indicateurs .....	20
Pourquoi ces indicateurs sont importants .....	20
Indicateurs connexes.....	20
Sources des données et méthodes .....	21
Sources des données.....	21
Méthodes.....	22
Changements récents .....	27
Mises en garde et limites.....	28
Ressources.....	29
Références .....	29
<b>Annexe .....</b>	<b>30</b>
Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures présentées dans ce document .....	30

### Liste des figures

Figure 1. Émissions atmosphériques de mercure, plomb et cadmium, Canada, 1990 à 2019 .....	6
Figure 2. Émissions atmosphériques de mercure par source, Canada, 1990 à 2019 .....	8
Figure 3. Émissions atmosphériques de mercure par province et territoire, Canada, 1990, 2009 et 2019 .....	9
Figure 4. Émissions atmosphériques de mercure par installation, Canada, 2019 .....	10
Figure 5. Émissions atmosphériques mondiales de mercure, 2015 .....	11
Figure 6. Émissions atmosphériques de plomb par source, Canada, 1990 à 2019 .....	13
Figure 7. Émissions atmosphériques de plomb par province et territoire, Canada, 1990, 2009 et 2019 .....	14
Figure 8. Émissions atmosphériques de plomb par installation, Canada, 2019 .....	15
Figure 9. Émissions atmosphériques de cadmium par source, Canada, 1990 à 2019.....	17
Figure 10. Émissions atmosphériques de cadmium par province et territoire, Canada, 1990, 2009 et 2019 ....	18
Figure 11. Émissions atmosphériques de cadmium par installation, Canada, 2019 .....	19

### Liste des tableaux

Tableau 1. Alignement des sources mentionnées dans les indicateurs avec les sources et secteurs de l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques .....	24
Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Émissions atmosphériques de mercure, plomb et cadmium, Canada, 1990 à 2019 .....	30
Tableau A.2. Données pour la Figure 2. Émissions atmosphériques de mercure par source, Canada, 1990 à 2019.....	31
Tableau A.3. Données pour la Figure 3. Émissions atmosphériques de mercure par province et territoire, Canada, 1990, 2009 et 2019 .....	32
Tableau A.4. Données pour la Figure 5. Émissions atmosphériques mondiales de mercure, 2015 .....	33
Tableau A.5. Données pour la Figure 6. Émissions atmosphériques de plomb par source, Canada, 1990 à 2019.....	33
Tableau A.6. Données pour la Figure 7. Émissions atmosphériques de plomb par province et territoire, Canada, 1990, 2009 et 2019 .....	34

Tableau A.7. Données pour la Figure 9. Émissions atmosphériques de cadmium par source, Canada, 1990 à 2019.....35

Tableau A.8. Données pour la Figure 10. Émissions atmosphériques de cadmium par province et territoire, Canada, 1990, 2009 et 2019.....36

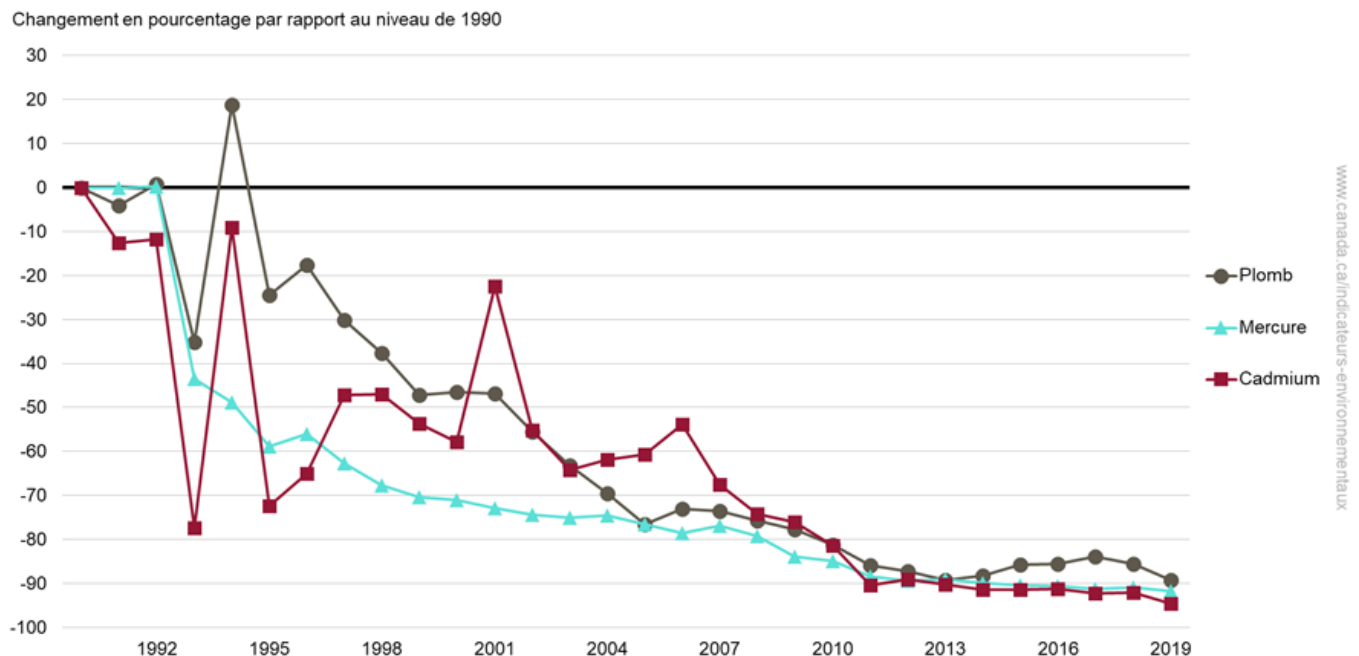
# Émissions atmosphériques de substances nocives

Les émissions de certaines substances peuvent nuire à la santé humaine, à la faune et à la biodiversité. Par exemple, de petites particules de métaux toxiques peuvent parcourir de longues distances dans l'air et être inhalées ou se déposer sur le sol et dans l'eau. Là, elles peuvent pénétrer dans la chaîne alimentaire et s'accumuler dans les tissus d'organismes vivants. L'exposition à ces substances, même en petite quantité, peut être dangereuse pour les humains comme pour la faune. Le mercure et ses composés, le plomb et les composés inorganiques contenant du cadmium sont inscrits à la Liste des substances toxiques<sup>1</sup> de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. Les indicateurs sur les émissions atmosphériques de mercure, de plomb et de cadmium permettent de suivre les émissions de ces substances dues aux activités humaines.

## Aperçu des résultats

- Les émissions de mercure, de plomb et de cadmium ont diminué de 92 %, <sup>2</sup> 89 % et 95 %, respectivement, entre 1990 et 2019.
- La diminution des émissions provenait surtout de réductions importantes dans l'industrie de la fonte et de l'affinage des métaux non ferreux.

Figure 1. Émissions atmosphériques de mercure, plomb et cadmium, Canada, 1990 à 2019



[Données pour la Figure 1](#)

**Remarque :** L'indicateur n'inclut que les émissions dues aux activités humaines. Il n'inclut pas les émissions provenant de sources naturelles telles que les feux de forêt ou les volcans. Les résultats des émissions de mercure dans les indicateurs peuvent différer des résultats publiés dans le [rapport d'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques du Canada de 1990-2019](#) (PDF; 4,38 Mo), en raison du fait qu'une

<sup>1</sup> L'article 64 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* définit une substance comme étant toxique si elle « pénètre ou peut pénétrer dans l'environnement en une quantité ou concentration ou dans des conditions de nature à a) avoir, immédiatement ou à long terme, un effet nocif sur l'environnement ou sur la diversité biologique; b) mettre en danger l'environnement essentiel pour la vie; c) constituer un danger au Canada pour la vie ou la santé humaine ».

<sup>2</sup> Les résultats des émissions de mercure dans les indicateurs peuvent différer des résultats publiés dans le [rapport d'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques du Canada de 1990-2019](#) (PDF; 4,38 Mo), en raison du fait qu'une installation a signalé une erreur de données importante dans sa soumission à l'Inventaire national des rejets de polluants. Cette correction a été apportée après la publication du Rapport de l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques du Canada de 1990-2019 et des données de l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques, et sera reflétée dans la prochaine édition de l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques.

installation a signalé une erreur de données importante dans sa soumission à l'Inventaire national des rejets de polluants. Cette correction a été apportée après la publication du Rapport de l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques du Canada de 1990-2019 et des données de l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques, et sera reflétée dans la prochaine édition de l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques.

**Source :** Environnement et Changement climatique Canada (2021) [Inventaire des émissions de polluants atmosphériques](#). Environnement et Changement climatique Canada (2021) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

La diminution des émissions de mercure entre 1990 et 2019 est surtout attribuée à une forte baisse des émissions provenant de l'industrie de la fonte et de l'affinage des métaux non-ferreux. Cette baisse est surtout attribuable aux changements des procédés des installations, à l'adoption de technologies de réduction des émissions, à la fermeture d'installations (les fonderies désuètes) et à la conformité aux lois et aux lignes directrices provinciales et fédérales mises en œuvre au cours de la période.

La diminution des émissions de plomb entre 1990 et 2019 découle de la mise en œuvre de règlements sur la prévention de la pollution qui ont limité ou éliminé le plomb dans certaines matières (comme l'essence et les peintures), de l'application de [plans de prévention de la pollution](#) dans les fonderies, de la fermeture de fonderies désuètes ayant des niveaux d'émission élevés et de la conformité aux lois et aux lignes directrices provinciales et fédérales mises en œuvre au cours de la période. Les diminutions des émissions de l'industrie sidérurgique et de la fabrication (en particulier la fabrication des métaux) ont également contribué.

Les émissions de cadmium ont fluctué entre 1990 et 2006, mais elles ont diminué régulièrement à partir de 2007. Comme dans le cas du mercure et du plomb, les réductions des émissions de cadmium sont attribuées à la fermeture de fonderies désuètes ayant des niveaux d'émission élevés, à l'adoption de plans de prévention de la pollution et à la conformité aux lois et aux lignes directrices provinciales et fédérales. Les fluctuations des émissions de cadmium avant 2010 sont attribuables presque entièrement aux émissions d'une installation de fonte et d'affinage des métaux non-ferreux au Manitoba.

Les émissions de mercure, de plomb et de cadmium n'ont pas beaucoup changé depuis 2011. Cela peut être dû à plusieurs facteurs concurrents tels que l'augmentation des niveaux de production ainsi que la mise en œuvre continue de nouvelles technologies plus propres, les fermetures d'installations et les réglementations entrant en vigueur les années précédentes. Bien que les émissions de plomb ont lentement augmenté de 2014 à 2017, elles ont de nouveau diminué en 2018 et 2019. Cela peut être dû à des changements dans les concentrations en plomb des sources d'approvisionnement des fonderies et à des changements dans les niveaux de production dans des installations particulières.

## Émissions atmosphériques de mercure<sup>3</sup>

Le mercure est utilisé dans les produits de consommation tels que les piles, les thermomètres et les thermostats, les lampes fluorescentes, les interrupteurs et les relais, les appareils médicaux et de mesure, et les amalgames dentaires. Les émissions de mercure est une préoccupation à la fois locale et mondiale. Il peut parcourir de longues distances dans l'atmosphère et peut s'installer partout au Canada, y compris dans des zones fragiles comme l'Arctique et les Grands Lacs. Bien que l'indicateur ne suive que les émissions dues aux activités humaines, le mercure peut également être émis dans l'air par des processus naturels tels que les feux de forêt, l'activité volcanique et d'autres activités géologiques.

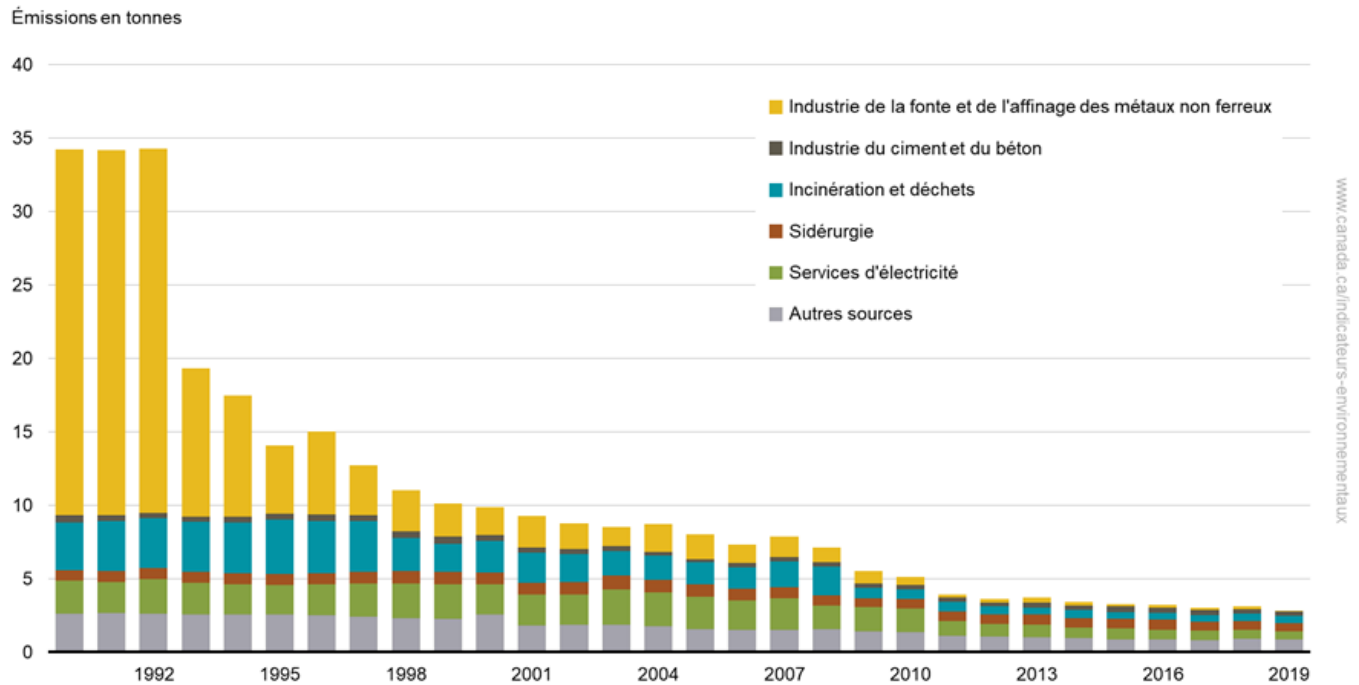
### Aperçu des résultats

- En 2019,
  - 2,8 tonnes de mercure ont été émises au Canada;
  - la principale source était les services d'électricité, représentant 20 % (0,6 tonne) du total annuel.
- Entre 1990 et 2019, les émissions de mercure ont diminué de 92 % (ou 31,4 tonnes).
  - Après avoir diminué de 44 % de 1992 à 1993, les émissions ont depuis généralement diminué.

---

<sup>3</sup> Les résultats des émissions de mercure dans les indicateurs peuvent différer des résultats publiés dans le [rapport d'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques du Canada de 1990-2019](#) (PDF; 4,38 Mo), en raison du fait qu'une installation a signalé une erreur de données importante dans sa soumission à l'Inventaire national des rejets de polluants. Cette correction a été apportée après la publication du Rapport de l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques du Canada de 1990-2019 et des données de l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques, et sera reflétée dans la prochaine édition de l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques.

**Figure 2. Émissions atmosphériques de mercure par source, Canada, 1990 à 2019**



[Données pour la Figure 2](#)

**Remarque :** L'indicateur n'inclut que les émissions dues aux activités humaines. Il n'inclut pas les émissions provenant de sources naturelles telles que les feux de forêt ou les volcans. La catégorie « autres sources » comprend l'agriculture (bétail, cultures agricoles et engrais), le chauffage des bâtiments et la production d'énergie, la combustion de bois de chauffage, la fabrication, l'industrie pétrolière et gazière, les minerais et les industries minérales (l'industrie de l'aluminium, l'industrie des revêtements bitumineux, les fonderies, l'industrie du minerai de fer et les mines et carrières), le transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime) et d'autres sources diverses. Pour en savoir davantage sur les sources, consultez les [Sources des données et méthodes](#). Les résultats des émissions de mercure dans les indicateurs peuvent différer des résultats publiés dans le [rapport d'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques du Canada de 1990-2019](#) (PDF; 4,38 Mo), en raison du fait qu'une installation a signalé une erreur de données importante dans sa soumission à l'Inventaire national des rejets de polluants. Cette correction a été apportée après la publication du Rapport de l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques du Canada de 1990-2019 et des données de l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques, et sera reflétée dans la prochaine édition de l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques.

**Source :** Environnement et Changement climatique Canada (2021) [Inventaire des émissions de polluants atmosphériques](#). Environnement et Changement climatique Canada (2021) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

C'est dans l'industrie de la fonte et de l'affinage des métaux non ferreux que les émissions de mercure ont diminué le plus entre 1990 et 2019. Cette industrie a réduit ses émissions de près de 100 % (24,8 tonnes), contribuant à 79 % de la réduction des émissions nationales. Les réductions sont surtout attribuables aux changements des procédés des installations et à l'adoption de technologies de réduction des émissions, à la fermeture d'installations et à la conformité aux lois et aux lignes directrices provinciales et fédérales. Par exemple, les mesures prises par une seule grande installation au Manitoba ont réduit ses émissions de 99 % de 1990 à 2010. Ces mesures comprenaient la modification de sa méthode de production du zinc, l'amélioration des contrôles des émissions de particules, l'adoption de carburants plus propres et la cessation d'exploitation d'une fonderie de cuivre obsolète.

Entre 1990 et 2019, les émissions provenant des installations d'incinération et des déchets, ainsi que des services publics d'électricité ont diminué de 85 % et 75 % (2,8 tonnes et 1,7 tonnes), respectivement. La diminution des services publics d'électricité est principalement en raison de la fermeture de centrales au charbon.<sup>4</sup> Ensemble, ces sources ont contribué à faire baisser encore de 14 % le total des émissions de mercure de 1990 à 2019.

<sup>4</sup> En octobre 2006, le Conseil canadien des ministres de l'environnement a approuvé les [Standards pancanadiens pour les émissions de mercure provenant des centrales électriques alimentées au charbon](#) (PDF; 152 ko) afin de réduire considérablement les émissions de mercure provenant des centrales thermiques alimentées au charbon.

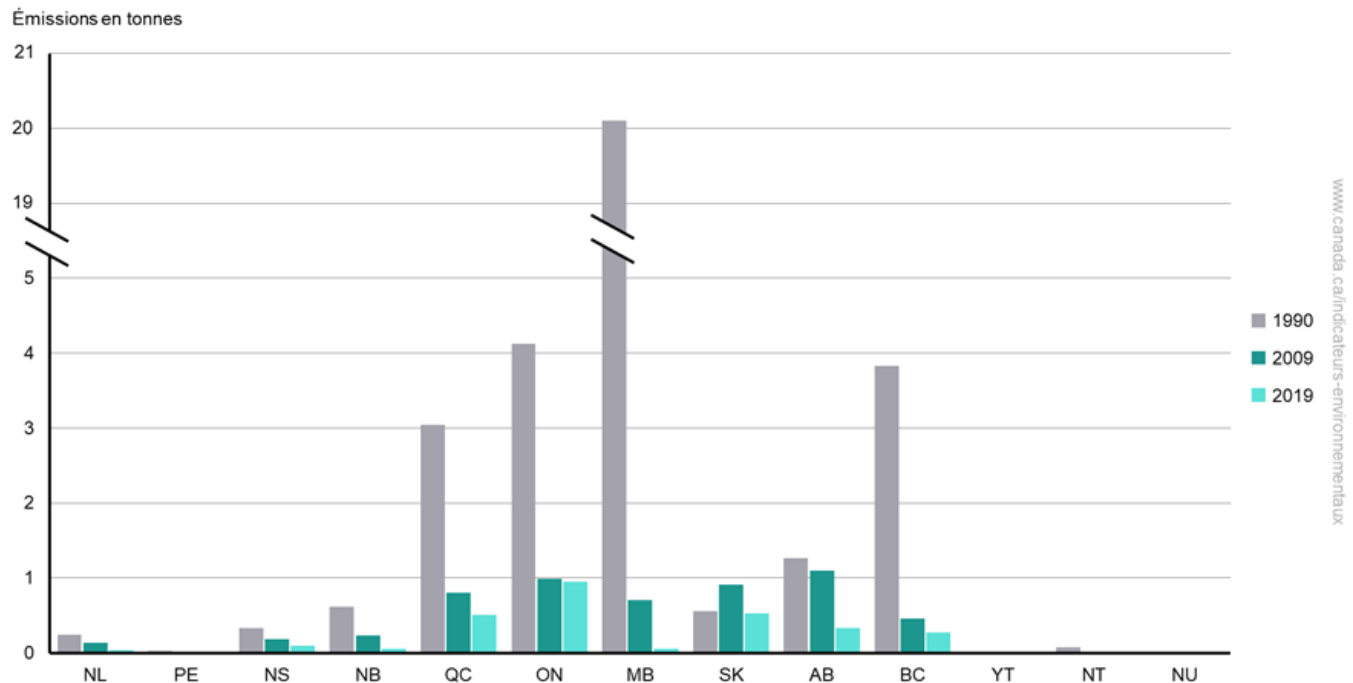


## Émissions atmosphériques de mercure par province et territoire

### Aperçu des résultats

- En 2019, l'Ontario, la Saskatchewan et le Québec ont produit 70 % des émissions de mercure au Canada.
- Entre 1990 et 2019, les émissions ont diminué de près de 100 % (20,0 tonnes) au Manitoba, ce qui a constitué la baisse la plus importante observée au cours de la période.

Figure 3. Émissions atmosphériques de mercure par province et territoire, Canada, 1990, 2009 et 2019



### Données pour la Figure 3

**Remarque :** Les émissions des Territoires du Nord-Ouest pour 1990 comprennent les émissions du Nunavut, qui a été officiellement séparé des Territoires du Nord-Ouest en 1999. L'indicateur n'inclut que les émissions dues aux activités humaines. Il n'inclut pas les émissions provenant de sources naturelles telles que les feux de forêt ou les volcans. Certaines émissions déclarées par Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont trop faibles pour être prises en compte dans la figure. Les résultats des émissions de mercure dans les indicateurs peuvent différer des résultats publiés dans le [rapport d'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques du Canada de 1990-2019](#) (PDF; 4,38 Mo), en raison du fait qu'une installation a signalé une erreur de données importante dans sa soumission à l'Inventaire national des rejets de polluants. Cette correction a été apportée après la publication du Rapport de l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques du Canada de 1990-2019 et des données de l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques, et sera reflétée dans la prochaine édition de l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques.

**Source :** Environnement et Changement climatique Canada (2021) [Inventaire des émissions de polluants atmosphériques](#). Environnement et Changement climatique Canada (2021) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

En 2019, l'Ontario avait les émissions de mercure les plus élevées, représentant 33 % (0,9 tonne) du total national. Ces émissions provenaient surtout de l'industrie sidérurgique, du secteur de l'incinération et des déchets et de l'industrie du ciment et du béton. Ensemble, ces sources ont produit 62 % du total des émissions de la province.

Toutes les provinces et les territoires ont des émissions plus faibles en 2019 par rapport à 1990. C'est le Manitoba qui a réduit le plus ses émissions entre ces années. La réduction est attribuable surtout à la modification des niveaux de production et à la fermeture d'une fonderie de métaux non ferreux désuète.

En 2019, la principale source dans chaque province et territoire était :

- l'industrie sidérurgique en Ontario;
- les services d'électricité (principalement des centrales au charbon) en Saskatchewan, en Alberta et en Nouvelle-Écosse;

- le secteur de l'incinération et des déchets au Québec, au Manitoba, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon et au Nunavut;
- l'industrie du ciment et du béton en Colombie-Britannique;
- les sources diverses au Nouveau-Brunswick;
- l'industrie du minerai de fer à Terre-Neuve-et-Labrador;
- les mines et les carrières dans les Territoires du Nord-Ouest.

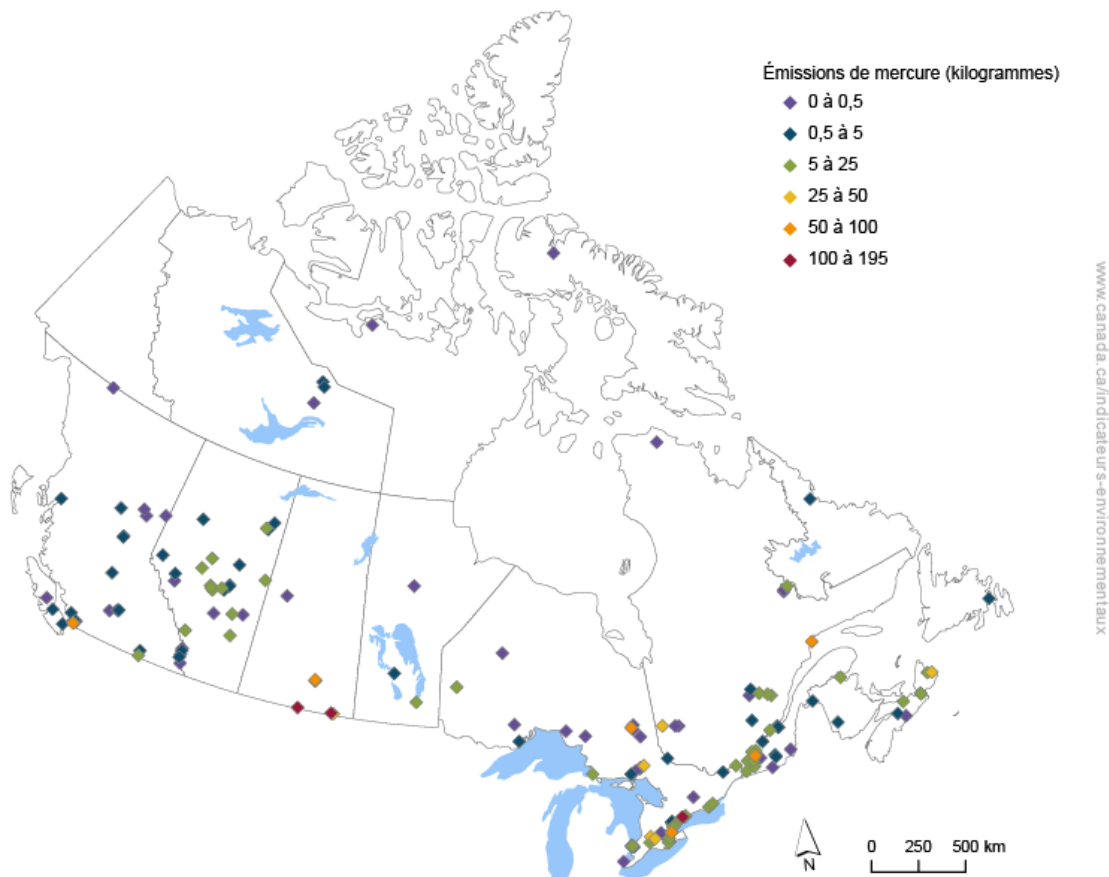
Toutes les provinces et les Territoires du Nord-Ouest avaient des émissions inférieures en 2009 par rapport à 1990, à l'exception de la Saskatchewan. Bien que cela ne soit pas illustré à la figure 3, les émissions en Saskatchewan ont augmenté de 80 % en 2003 et sont restées élevées jusqu'en 2013. Cette augmentation était principalement due à l'augmentation des niveaux de production dans les centrales électriques au charbon et dans une installation de l'industrie sidérurgique. Les émissions dans la province ont culminé à 1,0 tonne en 2005. Les émissions ont continué de diminuer de 2009 à 2019 dans toutes les provinces.

## Émissions atmosphériques de mercure provenant d'installations

L'Inventaire national des rejets de polluants fournit des renseignements détaillés sur les émissions d'installations industrielles, commerciales et institutionnelles qui répondent à ses critères de déclaration.

Le programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement donne accès à cette information par l'entremise d'une carte interactive. La carte vous permet d'explorer les [émissions atmosphériques de mercure](#) des installations individuelles.

**Figure 4. Émissions atmosphériques de mercure par installation, Canada, 2019**



Explorer les données avec la [carte interactive](#)

**Remarque** : Les émissions de mercure déclarées par les installations représentent 65 % des émissions nationales totales de mercure.

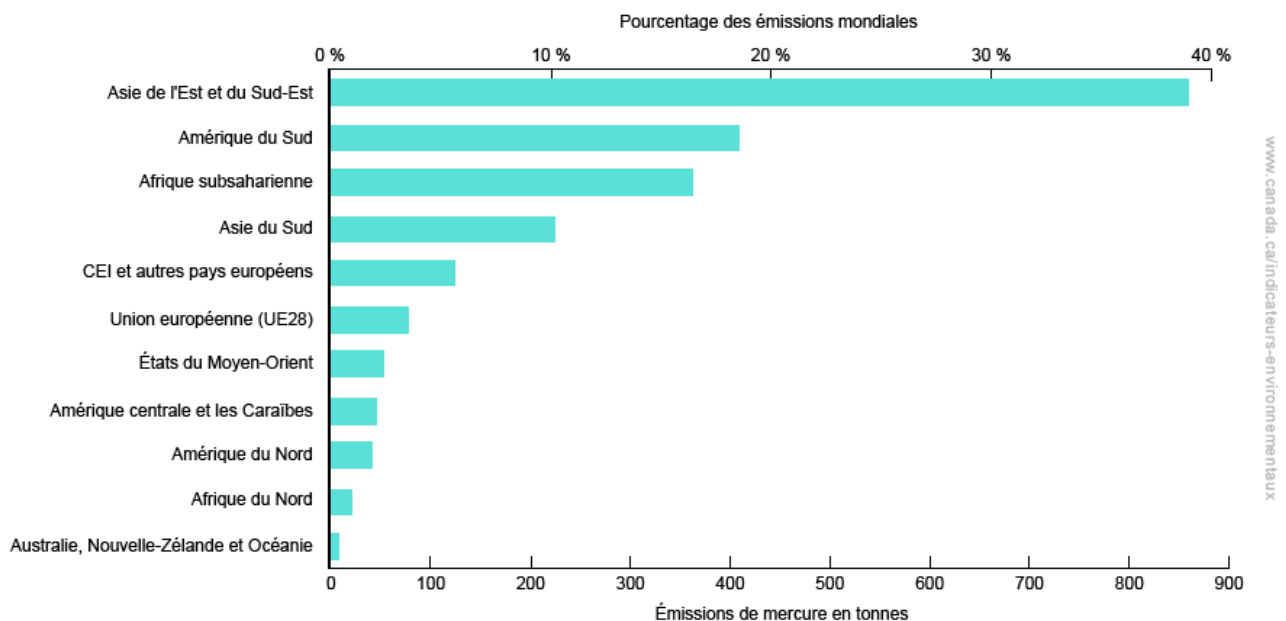
**Source** : Environnement et Changement climatique Canada (2021) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

## Émissions atmosphériques mondiales de mercure

### Aperçu des résultats

- En 2015, la dernière année pour laquelle des données sont disponibles, on a estimé à 2 223 tonnes les émissions atmosphériques mondiales de mercure<sup>5</sup> d'origine humaine.
- Les régions d'Asie de l'Est et du Sud-Est, d'Amérique du Sud et d'Afrique subsaharienne ont produit 73 % du total mondial.
- La région d'Amérique du Nord (comprenant uniquement le Canada et les États-Unis) a émis 40 tonnes, soit environ 2 %, du total mondial.
  - Le Canada en a émis moins de 5 tonnes, ce qui représente environ 0,2 % du total mondial.

Figure 5. Émissions atmosphériques mondiales de mercure, 2015



[Données pour la Figure 5](#)

**Remarque :** CEI = Communauté des États indépendants. La CEI comprend l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarusse, la Fédération de Russie, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Moldavie, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ukraine. Les 28 pays membres de l'Union européenne comprennent l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède. La région d'Amérique du Nord comprenant uniquement le Canada et les États-Unis, le Mexique est regroupé dans la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes.

**Source :** Programme des Nations Unies pour l'environnement (2019) [Global Mercury Assessment 2018](#) (en anglais seulement).

Le mercure dans l'air peut parcourir des centaines de milliers de kilomètres via des masses d'air avant de se déposer.<sup>6</sup> Par exemple, Environnement et Changement climatique Canada<sup>7</sup> estime que le mercure d'origine humaine déposé au Canada provient à plus de 97 % de sources de l'étranger :

<sup>5</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement (2019) [Global Mercury Assessment 2018](#) (en anglais seulement). Les émissions mondiales ont été compilées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et leur valeur n'est pas liée aux estimations d'émissions de mercure du Canada. L'utilisation de calculs différents pour obtenir les estimations et d'une classification différente des sources expliquent les écarts entre les émissions de mercure du Canada présentées dans l'indicateur mondial et dans l'indicateur national de mercure pour 2015.

<sup>6</sup> Durnford D et al. (2010) [Long-range transport of mercury to the Arctic and across Canada](#) (en anglais seulement). Atmospheric Chemistry and Physics 10(2):4673–4717. Consulté le 28 juillet 2021.

<sup>7</sup> Environnement et Changement climatique Canada (2018) Division de la recherche sur la qualité de l'air. Conseil canadien des ministres de l'environnement (2018) Mercure.

- 37 % de l'Asie de l'Est;
- 9 % d'Asie du Sud-Est;
- 8 % d'Asie du Sud et d'Afrique subsaharienne;
- 7 % d'Europe;
- 4 % des États-Unis.

### **Sources d'émissions de mercure**

Le mercure est un métal naturel. Il peut être rejeté dans l'air par :

- des phénomènes naturels comme l'activité volcanique et l'érosion du sol et du roc;
- des activités humaines comme la fonte de métaux, la production de fer et d'acier, la production d'électricité par des centrales au charbon, les chaudières industrielles, les fours à ciment, les crématoriums, et l'incinération et le traitement des déchets;
- l'élimination inappropriée de [produits contenant du mercure](#) comme les commutateurs, les piles, les thermomètres et les lampes fluorescentes.

### **Impacts sur la santé et l'environnement des émissions de mercure**

Le mercure a des effets négatifs importants sur la [santé humaine et l'environnement](#). Il est transporté dans l'air et se dépose sur le sol et dans l'eau. Le mercure persiste dans l'environnement et s'accumule dans les chaînes alimentaires terrestres et aquatiques au fil du temps. L'exposition des Canadiens au mercure présente un risque particulier pour les peuples autochtones et les communautés nordiques qui dépendent fortement des régimes alimentaires traditionnels. Ces régimes peuvent inclure des poissons prédateurs, tels que la truite ou l'omble chevalier et les mammifères marins.

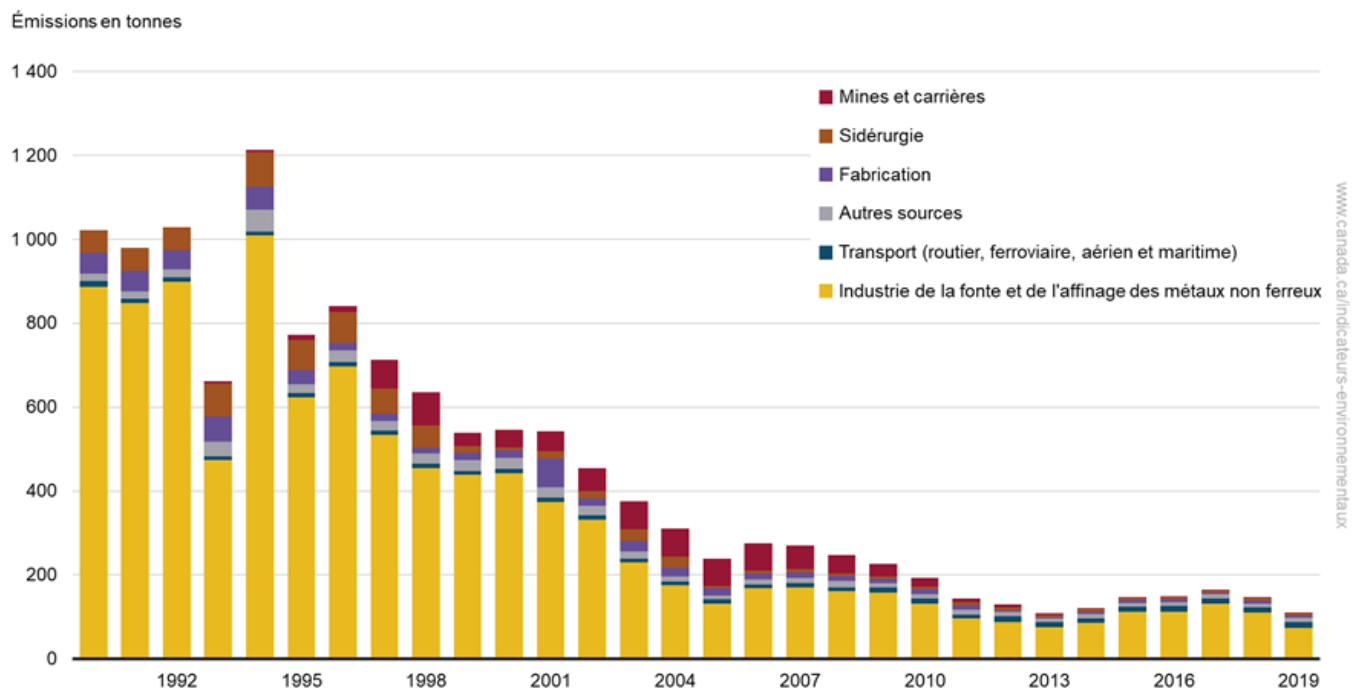
## Émissions atmosphériques de plomb

Le plomb est principalement utilisé dans la fabrication de batteries au plomb-acide pour véhicules. Ses propriétés le rendent utile pour une large gamme de produits de consommation, y compris : les tuyaux, les feuilles, les munitions, les articles de pêche, les soudures et à l'intérieur du verre pour empêcher l'exposition aux rayonnements des écrans de télévision et d'ordinateur. Le plomb émis dans l'air peut se déposer sur les surfaces terrestres ou les plans d'eau et s'accumuler dans le sol, les sédiments, les êtres humains et la faune. L'exposition au plomb, même en petite quantité, peut être dangereuse pour les humains et la faune. Les Canadiens sont exposés à des traces de plomb dans les aliments, l'eau potable, la poussière domestique, le sol et divers produits.

### Aperçu des résultats

- En 2019, 109,5 tonnes de plomb ont été émises au Canada.
- Entre 1990 et 2019, les émissions de plomb ont diminué de 89 % (ou 911,2 tonnes).
- Depuis 1990, la plus importante source d'émissions de plomb est l'industrie de la fonte et de l'affinage des métaux non ferreux, qui a produit 67 % du total (73,2 tonnes) en 2019.
- De 2014 à 2017, les émissions nationales de plomb ont progressivement augmenté, mais les émissions ont de nouveau diminué en 2018 et 2019.

Figure 6. Émissions atmosphériques de plomb par source, Canada, 1990 à 2019



[Données pour la Figure 6](#)

**Remarque :** L'indicateur n'inclut que les émissions dues aux activités humaines. Il n'inclut pas les émissions provenant de sources naturelles telles que les feux de forêt ou les volcans. La catégorie « autres sources » comprend l'agriculture (bétail, cultures agricoles et engrais), le chauffage des bâtiments et la production d'énergie, les services d'électricité, la combustion de bois de chauffage, l'incinération et déchets, l'industrie pétrolière et gazière, les minerais et les industries minérales (l'industrie de l'aluminium, l'industrie des revêtements bitumineux, l'industrie du ciment et du béton, les fonderies, l'industrie du minerai de fer et l'industrie des produits minéraux), l'utilisation de peintures et solvants et d'autres sources diverses. Pour en savoir davantage sur les sources, consultez les [Sources des données et méthodes](#).

**Source :** Environnement et Changement climatique Canada (2021) [Inventaire des émissions de polluants atmosphériques](#).

La réduction la plus importante des émissions de plomb entre 1990 et 2019 a été réalisée par l'industrie de la fonte et de l'affinage des métaux non ferreux. Cette industrie a réduit ses émissions de 92 % (813,0 tonnes), contribuant à 89 % de la réduction globale des émissions de plomb. Cette baisse est due à la mise en œuvre de [plans et de stratégies de prévention de la pollution dans des fonderies en exploitation](#), conjuguée à la fermeture

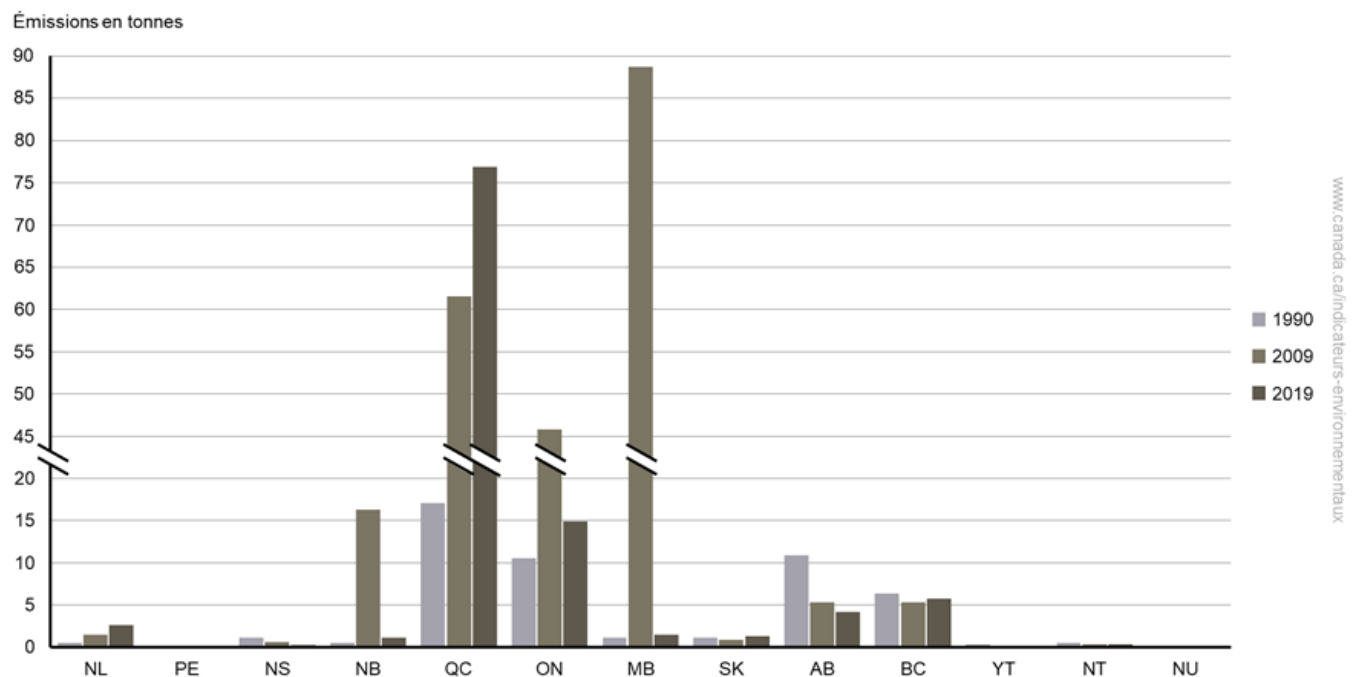
de fonderies désuètes en 2010 et 2019. De 2014 à 2017, les émissions nationales de plomb ont augmenté; cependant, les émissions ont de nouveau diminué en 2018 et 2019. Cela peut être dû à des changements dans les concentrations de plomb dans l'alimentation des fonderies et à des changements dans les niveaux de production dans certaines installations et à la fermeture d'une fonderie au Nouveau-Brunswick en 2019.

## Émissions atmosphériques de plomb par province et territoire

### Aperçu des résultats

- En 2019, le Québec et l'Ontario ont produit 70 % et 14 % du total des émissions canadiennes, respectivement.
- Entre 1990 et 2019,
  - c'est en Alberta que les émissions ont diminué le plus, soit de 62 % (6,8 tonnes).
  - c'est au Québec que les émissions ont augmenté le plus, soit de 351 % (59,9 tonnes).

Figure 7. Émissions atmosphériques de plomb par province et territoire, Canada, 1990, 2009 et 2019



[Données pour la Figure 7](#)

**Remarque :** Les émissions des Territoires du Nord-Ouest pour 1990 comprennent les émissions du Nunavut, qui a été officiellement séparé des Territoires du Nord-Ouest en 1999. L'indicateur n'inclut que les émissions dues aux activités humaines. Il n'inclut pas les émissions provenant de sources naturelles telles que les feux de forêt ou les volcans. Certaines émissions déclarées par l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont trop faibles pour être prises en compte dans la figure. Les données héritées pour 1990 qui ne peuvent être attribuées à aucune province ou territoire sont exclues de la figure.

**Source :** Environnement et Changement climatique Canada (2021) [Inventaire des émissions de polluants atmosphériques](#).

En 2019, le Québec avait les émissions de plomb les plus élevées au Canada, représentant 70 % (76,9 tonnes) des émissions nationales. Ces émissions provenaient principalement de l'industrie de la fonte et de l'affinage des métaux non ferreux et représentaient 85 % des émissions totales de la province.

Entre 1990 et 2019, le Québec a connu la plus forte augmentation des émissions de plomb. L'industrie de la fonte et de l'affinage des métaux non ferreux a été la plus importante source d'émissions dans la province de 1993 à 2019. L'Ontario, le Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et la Saskatchewan ont également signalé une augmentation des émissions de 1990 à 2019. Au cours de cette même période, l'Alberta a connu la plus forte diminution d'émissions, principalement due à une installation de production et de transformation d'alumine et d'aluminium qui n'a plus déclaré d'émissions de plomb après 2001 provenant de la chaîne de peinture de l'installation.

En 2019, la principale source dans chaque province et territoire était :

- l'industrie de la fonte et de l'affinage des métaux non ferreux au Québec et en Ontario;
- le transport aérien en Colombie-Britannique, en Alberta, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, en Saskatchewan, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nunavut;
- l'industrie sidérurgique à Terre-Neuve-et-Labrador;
- la combustion de bois de chauffage en Nouvelle-Écosse.

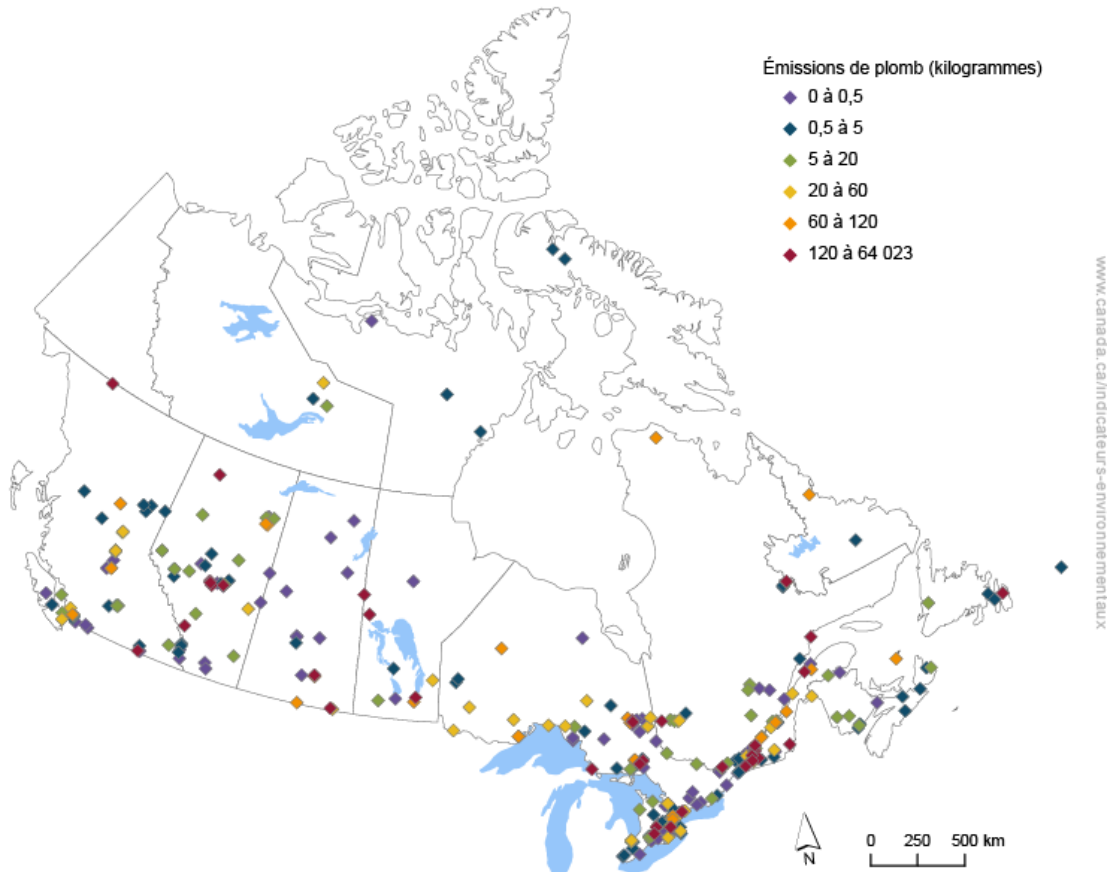
Le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario ont enregistré des émissions de plomb plus élevées en 2009 qu'en 1990. Cependant, entre 2009 et 2019, les émissions déclarées dans ces provinces ont diminué de 98 %, 93 % et 67 %, respectivement. Le Manitoba a enregistré la plus forte baisse d'émissions au cours de cette période, en grande partie attribuable à l'industrie de la fonte et de l'affinage des métaux non ferreux. Cette diminution est principalement attribuable aux changements dans les niveaux de production, à l'introduction des règlements sur la prévention de la pollution et à la fermeture d'une fonderie désuète. Le Québec et le Terre-Neuve-et-Labrador ont déclaré des émissions de plomb plus élevées en 2009 par rapport à 1990. Les émissions des 2 provinces ont continué d'augmenter de 2009 à 2019. Ces augmentations sont principalement attribuables à l'augmentation des activités dans les industries de la fonte et de l'affinage des métaux non ferreux et du minerai de fer au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador, respectivement.

## Émissions atmosphériques de plomb provenant d'installations

L'Inventaire national des rejets de polluants fournit des renseignements détaillés sur les émissions d'installations industrielles, commerciales et institutionnelles qui répondent à ses critères de déclaration.

Le programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement donne accès à cette information par l'entremise d'une carte interactive. La carte vous permet d'explorer les [émissions atmosphériques de plomb](#) des installations individuelles.

Figure 8. Émissions atmosphériques de plomb par installation, Canada, 2019



**Remarque** : Les émissions de plomb déclarées par les installations représentent 83 % des émissions nationales totales de plomb.

**Source** : Environnement et Changement climatique Canada (2021) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

## Sources d'émissions de plomb

Le plomb est un métal présent à l'état naturel dans l'écorce terrestre et peut être rejeté par des phénomènes naturels comme l'érosion du roc et du sol. Bien que ces rejets naturels de plomb se produisent, la plupart des émissions de plomb proviennent essentiellement des activités industrielles comme la fonte et l'affinage et de différents procédés de combustion.

## Impacts sur la santé et l'environnement des émissions de plomb

Le plomb est un métal hautement toxique. Les Canadiens sont exposés à des traces de plomb dans les aliments, l'eau potable, la poussière domestique, le sol et divers produits. L'exposition au plomb, même en petite quantité, peut être [dangereuse tant pour les humains que pour la faune](#). Chez l'humain, un faible niveau d'exposition chronique peut avoir des effets sur les systèmes nerveux central et périphérique, la tension artérielle et la fonction rénale, et mener à des problèmes de reproduction et à une neurotoxicité pour le développement.

## Émissions atmosphériques de cadmium

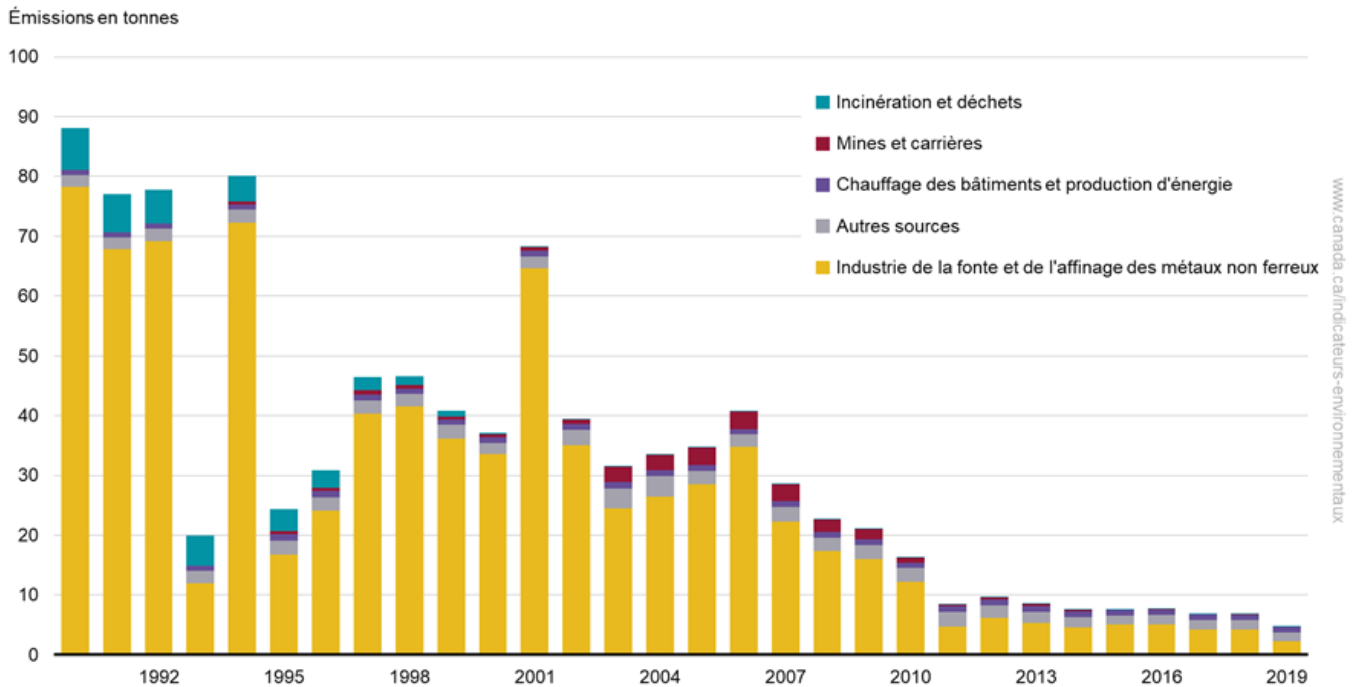
Le cadmium est un métal présent naturellement dans l'environnement. Il est utilisé dans les piles, ainsi qu'en électrodéposition afin de protéger d'autres métaux contre la corrosion. L'exposition au cadmium peut être dangereuse pour les humains et la faune car il s'accumule dans la chaîne alimentaire au fil du temps. Alors que l'indicateur ne suit que les émissions dues aux activités humaines, le cadmium peut également être émis dans l'air par des processus naturels tels que l'érosion des sols et des roches, les incendies de forêt et les épisodes volcaniques.

### Aperçu des résultats

- En 2019, 4,8 tonnes de cadmium ont été émises au Canada.
- Entre 1990 et 2019, les émissions de cadmium ont diminué de 95 % (soit 83,3 tonnes).
- Depuis 1990, la principale source d'émissions de cadmium est l'industrie de la fonte et de l'affinage des métaux non ferreux, représentant 47 % (ou 2,3 tonnes) du total en 2019.



**Figure 9. Émissions atmosphériques de cadmium par source, Canada, 1990 à 2019**



[Données pour la Figure 9](#)

**Remarque :** L'indicateur n'inclut que les émissions dues aux activités humaines. Il n'inclut pas les émissions provenant de sources naturelles telles que les feux de forêt ou les volcans. La catégorie « autres sources » comprend l'agriculture (bétail, cultures agricoles et engrais), les services d'électricité, la combustion de bois de chauffage, la fabrication, l'industrie pétrolière et gazière, les minerais et les industries minérales (l'industrie de l'aluminium, l'industrie des revêtements bitumineux, l'industrie du ciment et du béton, les fonderies, la sidérurgie et l'industrie du minerai de fer), l'utilisation de peintures et solvants, le transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime) et d'autres sources diverses. Pour en savoir davantage sur les sources, consultez les [Sources des données et méthodes](#).

**Source :** Environnement et Changement climatique Canada (2021) [Inventaire des émissions de polluants atmosphériques](#).

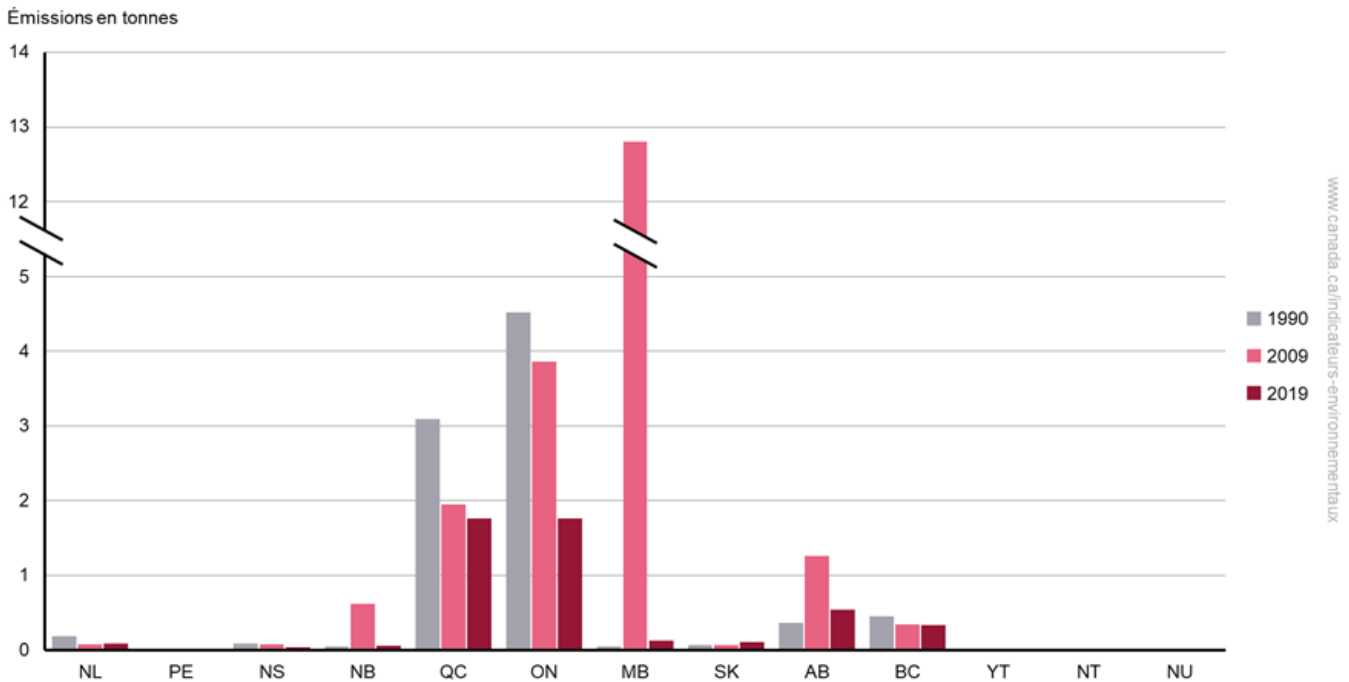
Entre 1990 et 2019, les émissions de cadmium provenant de l'industrie de la fonte et de l'affinage des métaux non ferreux ont diminué de 97 % (76,0 tonnes). Cette baisse est due à la fermeture de fonderies désuètes en 2010 et 2019 et la mise en œuvre de règlements sur la prévention de la pollution, en plus des avantages collatéraux des accords de performance environnementale. Les émissions produites par le secteur incinération et déchets ont diminué de 7,0 tonnes au cours de la même période. Ensemble, les 2 secteurs ont contribué à presque 100 % de la diminution des émissions de cadmium survenue entre 1990 et 2019.

## Émissions atmosphériques de cadmium par province et territoire

### Aperçu des résultats

- En 2019, le Québec et l'Ontario ont produit 73 % des émissions nationales de cadmium.
- Entre 1990 et 2019,
  - c'est en Ontario que les émissions ont diminué le plus, soit de 61 % (ou 2,8 tonnes).
  - c'est en Alberta que les émissions ont augmenté le plus, soit de 49 % (ou 0,2 tonne).

**Figure 10. Émissions atmosphériques de cadmium par province et territoire, Canada, 1990, 2009 et 2019**



[Données pour la Figure 10](#)

**Remarque :** Les émissions des Territoires du Nord-Ouest pour 1990 comprennent les émissions du Nunavut, qui a été officiellement séparé des Territoires du Nord-Ouest en 1999. L'indicateur n'inclut que les émissions dues aux activités humaines. Il n'inclut pas les émissions provenant de sources naturelles telles que les feux de forêt ou les volcans. Certaines émissions déclarées par l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont trop faibles pour être représentées dans la figure. Les données héritées pour 1990 qui ne peuvent être attribuées à aucune province ou territoire sont exclues de la figure.

**Source :** Environnement et Changement climatique Canada (2021) [Inventaire des émissions de polluants atmosphériques](#).

En 2019, le Québec et l'Ontario ont déclaré des émissions de cadmium similaires, chacune représentant 37 % (1,8 tonnes) des émissions nationales. Ces émissions provenaient principalement de l'industrie de la fonte et de l'affinage des métaux non ferreux, des industries de fabrication ainsi que du chauffage de bâtiment et de la production d'énergie.

Entre 1990 et 2019, l'Alberta a connu la plus forte augmentation des émissions de cadmium. Cette augmentation est due surtout à des augmentations dans l'industrie pétrolière et gazière et dans le chauffage de bâtiment et de la production d'énergie. Le Manitoba, la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick ont également signalé une augmentation des émissions de 1990 à 2019. Au cours de la même période, l'Ontario a connu la plus forte diminution d'émissions. Cette diminution est principalement due à une diminution des émissions déclarées provenant du secteur de l'incinération des déchets.

En 2019, la principale source dans chaque province et territoire était :

- l'industrie de la fonte et de l'affinage des métaux non ferreux en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique;
- le chauffage de bâtiment et de la production d'énergie en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, dans les Territoires du Nord-Ouest, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Yukon;
- l'industrie du minerai de fer à Terre-Neuve-et-Labrador;
- l'industrie des pâtes et papiers au Nouveau-Brunswick;
- le transport maritime au Nunavut.

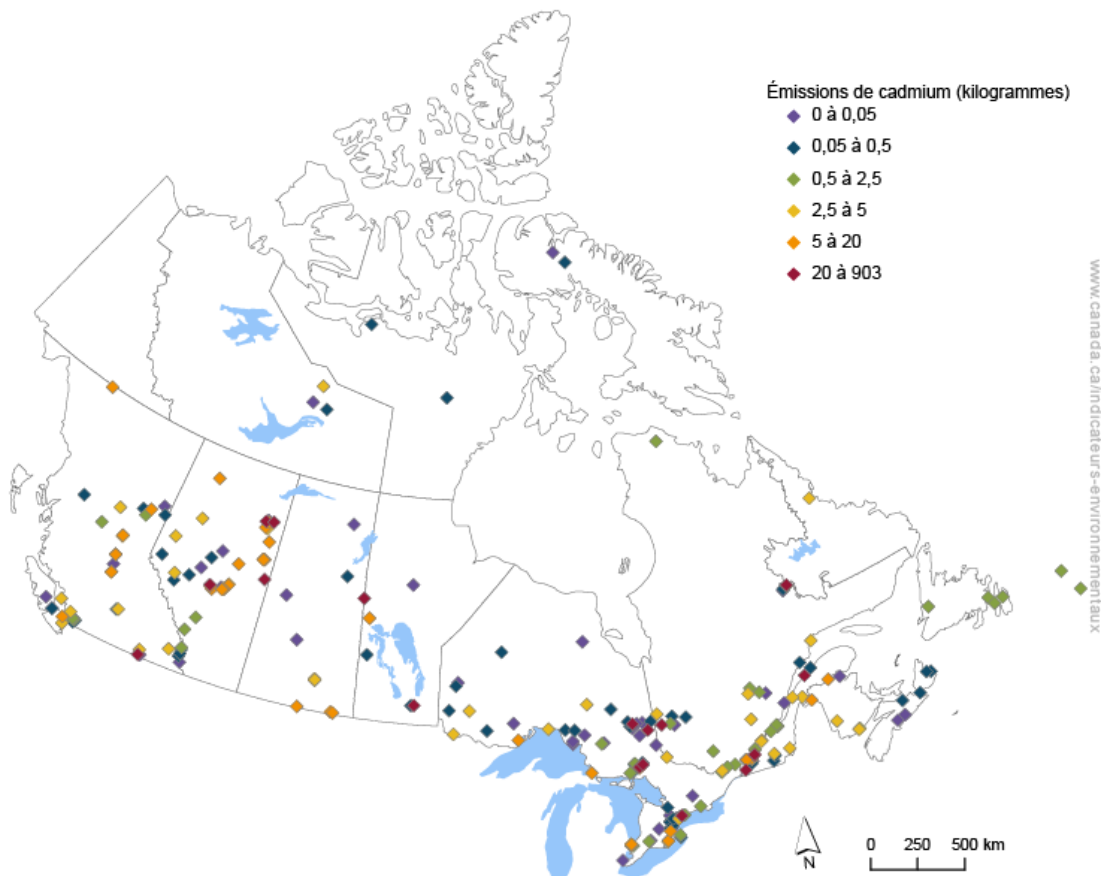
Le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta ont enregistré des émissions de cadmium plus élevées en 2009 par rapport à 1990. Cependant, entre 2009 et 2019, les émissions déclarées ont diminué de 99 %, 92 % et 57 %, respectivement.

## Émissions atmosphériques de cadmium provenant d'installations

L'Inventaire national des rejets de polluants fournit des renseignements détaillés sur les émissions d'installations industrielles, commerciales et institutionnelles qui répondent à ses critères de déclaration.

Le programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement donne accès à cette information par l'entremise d'une carte interactive. La carte vous permet d'explorer les [émissions atmosphériques de cadmium](#) des installations individuelles.

Figure 11. Émissions atmosphériques de cadmium par installation, Canada, 2019



Explorer les données avec la [carte interactive](#)

**Remarque** : Les émissions de cadmium déclarées par les installations représentent 72 % des émissions nationales totales de cadmium.

**Source** : Environnement et Changement climatique Canada (2020) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

## Sources d'émissions de cadmium

Le cadmium est un métal naturellement présent dans la croûte terrestre. Il peut être libéré lors de processus naturels tels que l'altération et l'érosion des roches contenant du cadmium. Les sources humaines de cadmium comprennent la production de métaux (en particulier la fusion et l'affinage des métaux communs), la production d'électricité et le chauffage, le transport, l'élimination des déchets solides et l'épandage des boues d'épuration.

## Impacts sur la santé et l'environnement des émissions de cadmium

L'exposition au cadmium peut être [dangereuse pour l'humain et la faune](#), car elle s'accumule dans la chaîne alimentaire au fil du temps. Le gouvernement du Canada a conclu que les composés du cadmium peuvent être nocifs pour l'environnement et peuvent constituer un danger en raison de leur potentiel cancérigène. L'exposition au cadmium a été associée à une irritation gastro-intestinale et à des effets nocifs sur les reins et les os.

## À propos des indicateurs

### Ce que mesurent les indicateurs

Ces indicateurs suivent les émissions atmosphériques d'origine humaine de 3 substances qui sont toxiques au sens de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, soit le mercure, le plomb et le cadmium, et leurs composés. Pour chaque substance, les données sont présentées à l'échelle nationale et régionale (provinciale et territoriale), par installation et par source. Les émissions atmosphériques mondiales sont également présentées pour le mercure.

### Pourquoi ces indicateurs sont importants

Le mercure et ses composés, le plomb et les composés du cadmium inorganique figurent sur la [Liste des substances toxiques](#) de l'annexe 1 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. Cela signifie que ces substances « pénètrent ou peuvent pénétrer dans l'environnement en une quantité ou concentration ou dans des conditions de nature à a) avoir, immédiatement ou à long terme, un effet nocif sur l'environnement ou sur la biodiversité; b) mettre en danger l'environnement essentiel pour la vie; c) constituer un danger au Canada pour la vie ou la santé humaine ».

Les indicateurs renseignent les Canadiens sur les émissions atmosphériques de ces 3 substances qui résultent d'activités humaines au Canada. Ils aident le gouvernement à identifier les priorités et à élaborer ou à réviser des stratégies afin d'orienter la gestion des risques et de suivre les progrès réalisés en ce qui a trait aux politiques adoptées pour réduire ou limiter ces 3 substances, et la pollution atmosphérique en général.



### Collectivités sûres et en santé

Ces indicateurs soutiennent la mesure des progrès vers l'atteinte de l'objectif à long terme de la [Stratégie fédérale de développement durable 2019 à 2022](#) : Tous les Canadiens vivent dans des collectivités propres, durables qui contribuent à leur santé et bien-être.

De plus, les indicateurs contribuent aux [Objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030](#). Ils sont liés à l'objectif 12, consommation et production durables et à la cible 12.4, « D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement ».

### Indicateurs connexes

Les indicateurs sur les [Rejets de substances nocives dans l'eau](#) suivent les rejets d'origine humaine dans l'eau de 3 substances toxiques, soit le mercure, le plomb et le cadmium, et de leurs composés. Pour chaque substance, les données sont présentées à l'échelle nationale, provinciale/territoriale, par installation et par source.

Les indicateurs sur l'[Exposition humaine à des substances nocives](#) suit les concentrations de 4 substances (le mercure, le plomb, le cadmium et le bisphénol A) chez les Canadiens.

Les indicateurs sur les [Émissions de polluants atmosphériques](#) du Canada portent sur les émissions de 6 principaux polluants atmosphériques générées par l'activité humaine : les oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>), les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), les composés organiques volatils (COV), l'ammoniac (NH<sub>3</sub>), le monoxyde de carbone (CO) et les particules fines (P<sub>2,5</sub>). Le carbone noir, qui est une composante des P<sub>2,5</sub>, fait également l'objet d'un suivi. Pour chaque polluant atmosphérique, les indicateurs sont fournis à l'échelle nationale, provinciale/territoriale, des installations et par sources principales.

Les indicateurs sur la [Qualité de l'air](#) mesurent les concentrations ambiantes des P<sub>2,5</sub>, d'ozone troposphérique (O<sub>3</sub>), du dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), du dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et des COV à l'échelle nationale et régionale, ainsi qu'aux stations de surveillance locales.

## Sources des données et méthodes

### Sources des données

Les données servant aux indicateurs sont fondées sur les estimations d'émissions figurant dans l'[Inventaire des émissions de polluants atmosphériques](#). Les données de l'Inventaire se trouvent en ligne sur le site Web des [Données ouvertes](#). Les données sur les installations pour les cartes interactives proviennent de l'[Inventaire national des rejets de polluants](#), qui sont également disponibles sur [Données ouvertes](#).

Les données concernant les émissions mondiales de mercure proviennent du rapport [Global Mercury Assessment 2018](#) (en anglais seulement) du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

### Complément d'information

#### Inventaire des émissions de polluants atmosphériques

L'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques du Canada est préparé et publié par Environnement et changement climatique Canada. L'inventaire fournit des données et des estimations sur les émissions de polluants atmosphériques provenant des activités humaines. Ces polluants contribuent aux problèmes de smog, de pluie acide, à la dégradation de la qualité de l'air et au changement climatique. L'adoption de nouvelles méthodes d'estimation des émissions et l'obtention de renseignements supplémentaires permettent d'améliorer périodiquement les données de l'inventaire. Les émissions historiques sont mises à jour en fonction de ces améliorations.

Cet inventaire satisfait plusieurs des obligations déclaratives internationales du Canada en matière de pollution. C'est un inventaire exhaustif de 17 polluants atmosphériques<sup>8</sup> combinant les émissions des installations déclarantes à l'Inventaire national des rejets de polluants et les émissions ne provenant pas d'installations, qui sont estimées par Environnement et Changement climatique Canada (le Ministère). Les estimations sont élaborées à l'aide des plus récentes méthodes d'estimation, et reposent largement sur les statistiques publiées ou d'autres sources d'information, comme les sondages et les rapports. L'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques offre un aperçu complet des émissions de polluants partout au Canada.

Les données nationales, provinciales et territoriales de l'inventaire ont été mises à jour le 15 mars 2021 et couvrent la période comprise entre 1990 et 2019. Les données sur les émissions sont consignées dans l'Inventaire environ 1 an après la fin des étapes de collecte, de validation, de calcul et d'interprétation. Les indicateurs sont consignés après la diffusion publique des données de l'Inventaire.

#### Inventaire national des rejets de polluants

L'Inventaire national des rejets de polluants est une base de données sur les polluants rejetés (dans l'atmosphère, l'eau et le sol), éliminés et recyclés par des installations industrielles, commerciales et institutionnelles. Les données provenant de ces installations sont fournies par les exploitants des installations, conformément au mandat de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. En vertu de cette loi, les propriétaires ou exploitants d'installations qui fabriquent, traitent, ou utilisent et rejettent d'une autre manière l'une ou plusieurs des substances répertoriées dans l'Inventaire, et qui atteignent les seuils de déclaration propres à ces substances et rencontrent d'autres critères, doivent présenter au Ministère une déclaration annuelle faisant état de leurs rejets, éliminations et transferts de polluants. Les [données de l'inventaire pour 2019](#) ont été mises à jour le 12 mars 2021.

#### Évaluation des émissions mondiales de mercure

Le document Global Mercury Assessment 2018 est la troisième édition du rapport sur les émissions mondiales de mercure du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Cette édition s'appuie sur

---

<sup>8</sup> Il comprend les 6 principaux polluants atmosphériques (oxydes de soufre, oxydes d'azote, composés organiques volatils, ammoniac, monoxyde de carbone et particules fines) ainsi que le cadmium, le plomb, le mercure, les dioxines et furanes, 4 composés d'hydrocarbures aromatiques polycycliques, l'hexachlorobenzène, les matières particulaires de diamètre inférieur ou égal à 10 microns et les matières particulaires totales.

les données concernant les émissions nationales pour l'année 2015. Les données sur les émissions mondiales de mercure ont été tirées directement du rapport Global Mercury Assessment 2018.

## Méthodes

Les indicateurs sont produits en regroupant les données sur les émissions calculées à partir des inventaires nationaux du Canada pour rendre compte des principales sources contribuant à la majorité des émissions de mercure, de plomb et de cadmium.

### Complément d'information

#### Compilation des émissions

L'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques est constitué à partir de 2 types d'information :

- les données déclarées par les établissements, qui comprennent les émissions provenant d'installations industrielles, commerciales et institutionnelles relativement grandes;
- les estimations internes, qui comprennent les sources diffuses et autres sources trop nombreuses pour être prises en compte de manière individuelle, comme les véhicules routiers et hors route, les activités agricoles, les activités de construction et l'utilisation de solvants.

L'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques est élaboré à partir d'un grand nombre de sources d'information, de procédures et de modèles d'estimation des émissions. Les données sur les émissions déclarées par les installations individuelles à l'Inventaire national des rejets de polluants du Ministère sont complétées par des outils d'estimation scientifiques et documentés afin de quantifier les émissions totales. Ensemble, ces sources de données offrent un portrait global des émissions au Canada.

Un cadre de compilation a été élaboré, qui recourt aux meilleures données disponibles, tout en veillant à éviter la double comptabilisation et les omissions. Des renseignements supplémentaires sur le processus de compilation de l'Inventaire figurent au [chapitre 3 du rapport sur l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques](#) (PDF; 4,38 Mo).

#### Données sur les émissions déclarées par les installations

Les données sur les émissions déclarées par les installations font généralement référence aux sources fixes qui émettent des polluants par des cheminées ou d'autres équipements à des endroits précis. Environnement et Changements climatiques Canada recueille la plupart des données déclarées par les installations par l'intermédiaire de l'Inventaire national des rejets de polluants.

Les données de cet Inventaire, déclarées par les installations, sont utilisées pour l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques sans modification, sauf lorsque des problèmes de qualité de données sont détectés et ne sont pas traités au contrôle de la qualité. Les exigences et les seuils de déclaration de l'Inventaire national des rejets de polluants varient en fonction du polluant et, dans certains cas, du type d'industrie. Les détails concernant ces exigences et seuils de déclaration se trouvent sur le site Web de l'[Inventaire national des rejets de polluants](#).

Dans l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques, une distinction a été faite entre les installations déclarantes et les installations non déclarantes. Les installations déclarantes sont celles dont les émissions atteignent le seuil au-delà duquel une déclaration aux fins de l'Inventaire national des rejets de polluants est requise; les installations non déclarantes n'atteignent pas ce seuil en raison de leur taille ou de leurs niveaux d'émissions, et ne sont donc pas tenues de produire une déclaration. Il est possible que des installations aient à déclarer leurs émissions pour certains polluants seulement. Par conséquent, les émissions des installations non déclarantes ou de polluants non déclarés sont estimées par le ministère afin d'assurer une couverture complète.

#### Estimations internes des émissions

Les estimations des émissions sont calculées par le ministère à partir d'informations telles que les données de production et d'activité, grâce à diverses méthodes d'estimation et divers modèles d'émissions. Ces estimations des émissions sont établies à l'échelle nationale et non pour des endroits

géographiques précis. L'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques utilise des estimations internes pour les sources d'émissions suivantes :

- toute exploitation résidentielle, gouvernementale, institutionnelle ou commerciale qui ne présente pas de déclaration à l'Inventaire national des rejets de polluants;
- les installations d'élimination de déchets solides sur place;
- les véhicules automobiles, les aéronefs, les navires ou autres équipements ou dispositifs de transport; et
- les autres sources, comme le brûlage à ciel ouvert, les activités agricoles et de construction.

En général, les estimations internes des émissions sont calculées à partir des données d'activité et des coefficients d'émission.<sup>9</sup> Les données d'activité comprennent habituellement les statistiques sur la production ou les processus à l'échelle provinciale, territoriale ou nationale. Ces renseignements sont généralement fournis par des organismes provinciaux ou territoriaux, des ministères fédéraux, des associations industrielles, etc. Pour chaque catégorie de source, les données d'activité sont combinées à des coefficients d'émission en vue de produire une estimation des émissions à l'échelle de la province ou du territoire.

Les méthodes d'estimation interne des émissions et les modèles d'émission utilisés au Canada sont souvent fondés sur ceux de l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis, et sont adaptés de manière à tenir compte du climat, des combustibles, des technologies et des pratiques propres au Canada. Par conséquent, les méthodes employées pour l'Inventaire canadien des émissions de polluants atmosphériques s'accordent généralement à celles des États-Unis ou à celles qui sont recommandées dans le guide pour l'Inventaire des émissions.<sup>10</sup>

L'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques répertorie les émissions de polluants atmosphériques provenant de sources mobiles telles que les véhicules routiers, les véhicules hors route et les moteurs. Pour l'édition actuelle de l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques, un modèle d'estimation des émissions élaboré par l'EPA (MOVES) des États-Unis a été utilisé. Les émissions de véhicules hors route et de moteurs (comme les niveleuses, les camions lourds, les moteurs hors-bord et les tondeuses à gazon) ont quant à elles été estimées en fonction du modèle NONROAD de l'EPA des États-Unis (voir « équipements et véhicules hors route » au [tableau A2-4 de l'annexe 2 dans le rapport sur l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques](#) [PDF; 4,38 Mo]). Les paramètres des 2 modèles ont été modifiés de manière à tenir compte des différences canadiennes pour certains aspects : parc de véhicules, technologies antipollution, types de combustibles, normes s'appliquant aux véhicules, types de moteurs et leur utilisation dans les divers secteurs. Les estimations des émissions associées à l'aviation civile et internationale, au transport ferroviaire et à la navigation sont estimées d'après les statistiques détaillées sur les déplacements des véhicules, combinées aux données sur la consommation de carburant, les moteurs et les taux d'émission par type de véhicule.

### **Nouveaux calculs**

Les recalculs constituent une pratique essentielle de la tenue à jour de l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques. Ce dernier est constamment mis à jour grâce à des méthodes d'estimation améliorées, de nouvelles statistiques et des coefficients d'émission plus récents et appropriés. À mesure que de nouvelles informations et données sont disponibles, les estimations précédentes sont mises à jour et de nouveaux calculs sont effectués pour garantir une tendance cohérente et comparable en matière d'émissions. Les recalculs d'estimations sur les émissions précédemment consignées sont courants, tant pour les estimations internes que pour les données sur les émissions déclarées par les installations. Un

---

<sup>9</sup> L'Environmental Protection Agency des États-Unis définit le coefficient d'émission comme « une valeur représentative qui vise à relier la quantité d'un polluant rejeté dans l'atmosphère à une activité associée au rejet de ce polluant. Ces facteurs sont généralement exprimés comme le poids du polluant divisé par un poids, un volume, une distance ou une durée unitaire de l'activité émettrice du polluant (par exemple, kilogrammes de particules rejetés par tonne de charbon consommée) ».

<sup>10</sup> Programme concerté de surveillance et d'évaluation en Europe/Agence européenne pour l'environnement (2013) PCSCE/AEE Guide pour l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques (2013). Conseils techniques pour préparer un inventaire national des émissions. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne. Rapport technique n° 12/2013.

complément d'information sur les recalculs figure au [chapitre 3.7 et à l'annexe 3 du rapport sur l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques](#) (PDF; 4,38 Mo).

### Rapprochement des émissions

Dans plusieurs secteurs, l'estimation des émissions totales consiste à combiner les estimations fournies par les installations avec les estimations élaborées à l'interne par le Ministère. Pour éviter le comptage double des émissions et confirmer que l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques inclut toutes les émissions, une comparaison et un rapprochement des estimations d'émissions provenant de diverses sources sont effectués pour chaque polluant, pour chaque secteur industriel et pour chaque région géographique, le cas échéant. Des renseignements supplémentaires sur le processus de rapprochement figurent au [chapitre 3.4 du rapport sur l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques](#) (PDF; 4,38 Mo).

### Couverture temporelle

Des données historiques sont fournies à l'échelle nationale et au niveau de la source pour la période comprise entre 1990 et 2019. Pour les indicateurs régionaux (à l'échelle provinciale ou territoriale), les émissions sont présentées pour les années 1990, 2009 et 2019.

### Classification des émissions de polluants atmosphériques selon leur source

Aux fins de publication des indicateurs, les données sur les émissions calculées à partir de l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques sont regroupées selon les 13 sources suivantes :

- agriculture (bétail, cultures agricoles et engrais);
- chauffage des bâtiments et production d'énergie;
- poussière et feux;
- services d'électricité;
- combustion de bois de chauffage;
- incinération et déchets;
- fabrication;
- divers;
- véhicules hors route et équipement mobile;
- industrie pétrolière et gazière;
- minerais et industries minérales;
- peintures et solvants;
- transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime).

Le Tableau 1 compare la répartition des sources de substances nocives mentionnée dans les indicateurs avec les sources et secteurs mentionnés par l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques.

**Tableau 1. Alignement des sources mentionnées dans les indicateurs avec les sources et secteurs de l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques**

Sources mentionnées dans les indicateurs	Sources et secteurs mentionnés dans l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques
Agriculture (bétail, cultures agricoles et engrais)	Agriculture : production animale
Agriculture (bétail, cultures agricoles et engrais)	Agriculture : production de cultures agricoles
Agriculture (bétail, cultures agricoles et engrais)	Agriculture : utilisation de combustibles
Chauffage des bâtiments et production d'énergie	Commercial/résidentiel/institutionnel : utilisation de combustibles (commercial et institutionnel)



Sources mentionnées dans les indicateurs	Sources et secteurs mentionnés dans l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques
Chauffage des bâtiments et production d'énergie	Commercial/résidentiel/institutionnel : utilisation de combustibles (construction)
Chauffage des bâtiments et production d'énergie	Commercial/résidentiel/institutionnel : utilisation de combustibles (résidentiel)
Poussière et feux	Feux : feux prescrits
Poussière et feux	Feux : incendies de structures
Poussière et feux	Poussière : activités de construction
Poussière et feux	Poussière : résidus miniers
Poussière et feux	Poussière : routes non pavées
Poussière et feux	Poussière : routes pavées
Poussière et feux	Poussière : transport de charbon
Services d'électricité	Production d'électricité (services publics) : charbon
Services d'électricité	Production d'électricité (services publics) : déchets <sup>[A]</sup>
Services d'électricité	Production d'électricité (services publics) : diesel
Services d'électricité	Production d'électricité (services publics) : gaz naturel
Services d'électricité	Production d'électricité (services publics) : autre (production d'électricité)
Combustion de bois de chauffage	Commercial/résidentiel/institutionnel : combustion de bois (résidentiel)
Incinération et déchets	Incinération et sources de déchets : crématoriums
Incinération et déchets	Incinération et sources de déchets : incinération de déchets
Incinération et déchets	Incinération et sources de déchets : traitement et élimination de déchets
Fabrication	Fabrication : boulangeries
Fabrication	Fabrication : électronique
Fabrication	Fabrication : fabrication d'abrasifs
Fabrication	Fabrication : fabrication de plastiques
Fabrication	Fabrication : fabrication de produits métalliques
Fabrication	Fabrication : fabrication de véhicules (moteurs, pièces, assemblage, peinture)
Fabrication	Fabrication : fabrication de verre
Fabrication	Fabrication : industrie céréalière
Fabrication	Fabrication : industrie chimique
Fabrication	Fabrication : industrie des pâtes et papiers
Fabrication	Fabrication : industrie du bois
Fabrication	Fabrication : préparation d'aliments

Sources mentionnées dans les indicateurs	Sources et secteurs mentionnés dans l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques
Fabrication	Fabrication : production de biocarburant
Fabrication	Fabrication : textiles
Fabrication	Fabrication : autres (fabrication)
Divers	Commercial/résidentiel/institutionnel : cuisson commerciale
Divers	Commercial/résidentiel/institutionnel : manutention du fret maritime
Divers	Commercial/résidentiel/institutionnel : sources humaines <sup>[B]</sup>
Divers	Commercial/résidentiel/institutionnel : stations-service
Divers	Commercial/résidentiel/institutionnel : autres (commercial/résidentiel/institutionnel)
Véhicules hors route et équipement mobile	Transports et équipements mobiles : véhicules et équipements hors route à essence, au gaz de pétrole liquéfié ou au gaz naturel
Véhicules hors route et équipement mobile	Transports et équipements mobiles : véhicules et équipements hors route au diesel
Industrie pétrolière et gazière	Industrie pétrolière et gazière : industrie pétrolière et gazière en amont
Industrie pétrolière et gazière	Industrie pétrolière et gazière : industrie pétrolière et gazière en aval
Minerais et industries minérales	Minerais et industries minérales : fonderies
Minerais et industries minérales	Minerais et industries minérales : industrie de la fonte et de l'affinage des métaux non ferreux <sup>[C]</sup>
Minerais et industries minérales	Minerais et industries minérales : industrie de l'aluminium
Minerais et industries minérales	Minerais et industries minérales : industrie des produits minéraux
Minerais et industries minérales	Minerais et industries minérales : industrie des revêtements bitumineux
Minerais et industries minérales	Minerais et industries minérales : industrie du ciment et du béton <sup>[C]</sup>
Minerais et industries minérales	Minerais et industries minérales : industrie du minerai de fer
Minerais et industries minérales	Minerais et industries minérales : mines et carrières <sup>[C]</sup>
Minerais et industries minérales	Minerais et industries minérales : sidérurgie <sup>[C]</sup>
Peintures et solvants	Peintures et solvants : imprimerie
Peintures et solvants	Peintures et solvants : nettoyage à sec
Peintures et solvants	Peintures et solvants : revêtements de surface
Peintures et solvants	Peintures et solvants : utilisation générale de solvants

Sources mentionnées dans les indicateurs	Sources et secteurs mentionnés dans l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques
Transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime)	Transports et équipements mobiles : camions légers à essence
Transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime)	Transports et équipements mobiles : camions légers au diesel
Transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime)	Transports et équipements mobiles : camions légers au gaz de pétrole liquéfié ou au gaz naturel
Transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime)	Transports et équipements mobiles : motos
Transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime)	Transports et équipements mobiles : navigation maritime intérieure, pêches et militaire
Transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime)	Transports et équipements mobiles : transport aérien (atterrissage et décollage)
Transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime)	Transports et équipements mobiles : transport ferroviaire
Transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime)	Transports et équipements mobiles : usure des pneus et des garnitures de frein
Transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime)	Transports et équipements mobiles : véhicules légers à essence
Transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime)	Transports et équipements mobiles : véhicules légers au diesel
Transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime)	Transports et équipements mobiles : véhicules légers au gaz de pétrole liquéfié ou au gaz naturel
Transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime)	Transports et équipements mobiles : véhicules lourds à essence
Transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime)	Transports et équipements mobiles : véhicules lourds au diesel
Transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime)	Transports et équipements mobiles : véhicules lourds au gaz de pétrole liquéfié ou au gaz naturel

**Remarque :** <sup>[A]</sup> Comprend la production d'électricité par combustion de déchets par les services publics et par l'industrie à des fins commerciales ou d'usage privé. <sup>[B]</sup> Comprend la respiration et la transpiration humaines ainsi que les amalgames dentaires. <sup>[C]</sup> Ces secteurs issus de l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques sont parfois répertoriés comme des sources individuelles dans les indicateurs lorsqu'ils ont des émissions importantes. Les secteurs peuvent varier d'une substance à l'autre.

À des fins de présentation, les sources d'émissions les plus faibles sont parfois regroupées dans la catégorie « autres sources » dans les figures et les tableaux de données correspondants aux émissions par source. Les sources regroupées peuvent différer selon la substance et sont énumérées dans les remarques de chaque figure et tableau de données.

## Changements récents

La comparaison provinciale/territoriale des émissions atmosphériques a été élargie pour inclure l'année 1990, la première année où des données étaient disponibles. La comparaison comprend également la dernière année pour laquelle des données étaient disponibles (2019) et une comparaison sur 10 ans avec la dernière année, 2009.. Étant donné que le Nunavut ne s'est officiellement séparé des Territoires du Nord-Ouest qu'en 1999, les

émissions des Territoires du Nord-Ouest pour 1990 incluent les émissions de la région qui deviendrait éventuellement le Nunavut.

Les estimations des émissions rapportées dans l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques et utilisées dans les indicateurs ont fait l'objet d'un nombre important de recalculs. Plus précisément, pour les émissions du secteur de la fabrication, du transport, de l'agriculture, commercial/résidentiel/institutionnel, de peintures et solvants et du mercure dans les produits, suite à la mise en œuvre de méthodes de quantification améliorées. Pour plus de renseignements à propos des changements récents, veuillez consulter l'[annexe 3 de l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques](#) (PDF;4,38 Mo).

## Mises en garde et limites

Les émissions atmosphériques totales de mercure, de plomb et de cadmium mentionnées dans ces indicateurs excluent les sources naturelles telles que les feux de forêt ou les volcans.

Afin de présenter une perspective mondiale homogène, les données canadiennes sur les émissions de mercure utilisées pour la comparaison internationale sont issues du rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement : [Global Mercury Assessment 2018](#) (en anglais seulement). Toutefois, il importe de noter que les données sur les émissions figurant dans ce rapport ont été estimées au moyen d'autres techniques d'estimation et d'autres classifications des sources que les émissions atmosphériques de mercure utilisées pour les indicateurs nationaux. En outre, certaines sources n'ont pas été quantifiées pour la comparaison internationale, en raison du manque de données.

### Complément d'information

Avant le lancement de l'Inventaire national des rejets de polluants, les données sur les émissions étaient recueillies et compilées par les autorités environnementales provinciales, territoriales et régionales. Ainsi, dans les comparaisons provinciales/territoriales des indicateurs, certaines données héritées de 1990 n'ont pu être attribuées à aucune province ni aucun territoire. Les données héritées ont été saisies sous une région non spécifiée dans les tableaux de données.

### Inventaire des émissions de polluants atmosphériques et Inventaire national des rejets de polluants

Les méthodes utilisées pour estimer les émissions de polluants atmosphériques évoluent constamment. En général, les méthodes d'estimation des émissions sont améliorées chaque année. Ainsi, les émissions d'une année donnée peuvent différer de celles que le Ministère a publiées auparavant. Des mises en garde s'imposent lors de la comparaison des différents rapports et des différentes sources.

L'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques recourt à l'information déclarée par les installations et figurant dans l'Inventaire national des rejets de polluants ainsi que d'autres sources. L'Inventaire national des rejets de polluants a commencé à fournir des données déclarées par les installations à l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques pour les métaux lourds (mercure, plomb et cadmium) en 1994. À un moment donné, la version des données publiées dans l'Inventaire national des rejets de polluants peut différer de celle utilisée pour l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques, en raison des mises à jour ou corrections apportées aux données déclarées par les installations dans l'Inventaire national des rejets de polluants.

Le nombre et la composition des installations qui déclarent leurs rejets atmosphériques à l'Inventaire national des rejets de polluants peuvent varier chaque année. Cette variation est due au fait que seules les installations qui atteignent ou dépassent le [seuil de déclaration](#) ont l'obligation de déclarer à l'Inventaire. Les répercussions potentielles de cet état de fait sur les tendances apparentes n'ont pas été analysées. Des événements ou des changements dans les installations peuvent également modifier les émissions des installations d'une année à l'autre. Certains des changements peuvent inclure :

- changements dans les niveaux de production;
- mises à niveau des pratiques d'exploitation;
- agrandissements d'usines;
- changement de propriétaire;
- fermetures temporaires ou définitives;
- mesures de prévention de la pollution;

- rejets accidentels.

Les installations qui déclarent à l'Inventaire national des rejets de polluants peuvent utiliser différentes méthodes pour calculer leurs rejets. Ces méthodes varient selon la substance et/ou l'installation et peuvent aussi changer d'une année à l'autre.

Depuis le lancement de l'Inventaire national des rejets de polluants en 1993, la [liste des substances et les exigences de déclaration n'ont cessé d'évoluer](#).

### **Émissions mondiales de mercure**

Parmi les sources d'émissions atmosphériques qui n'ont pas été quantifiées dans la comparaison internationale des émissions de mercure figurent les suivantes :

- procédés de fabrication de produits chimiques;
- autres produits minéraux (par exemple, fabrication de chaux);
- production secondaire de métaux non ferreux;
- extraction de pétrole et de gaz;
- industrie des pâtes et papiers;
- industrie alimentaire;
- transport et traitement autres que les émissions de raffinerie;
- incinération des déchets industriels et dangereux et des boues d'épuration;
- préparation des amalgames dentaires et élimination d'anciens amalgames contenant du mercure.

Les données canadiennes sur les émissions de mercure suivent la même structure déclarative que dans le rapport d'évaluation des émissions mondiales de mercure et utilisent les meilleures données, mesures et méthodes existantes. Toutefois, les utilisateurs doivent être prudents en comparant les données, car les méthodes d'estimation des émissions diffèrent selon les pays.

## **Ressources**

### **Références**

Environnement et Changement climatique Canada (2017) [Utilisation et interprétation des données de l'Inventaire national des rejets de polluants](#). Consulté le 28 juillet 2021.

Environnement et Changement climatique Canada (2021) [Données normalisées de l'Inventaire national des rejets de polluants](#). Consulté le 28 juillet 2021.

Environnement et Changement climatique Canada (2021) [Inventaire canadien des émissions de polluants atmosphériques](#). Consulté le 28 juillet 2021.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2019) [Global Mercury Assessment 2018](#) (en anglais seulement). Consulté le 28 juillet 2021.

## Annexe

### Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures présentées dans ce document

Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Émissions atmosphériques de mercure, plomb et cadmium, Canada, 1990 à 2019

Année	Mercure (changement en pourcentage par rapport au niveau de 1990)	Plomb (changement en pourcentage par rapport au niveau de 1990)	Cadmium (changement en pourcentage par rapport au niveau de 1990)
1990	0	0	0
1991	0	-4	-13
1992	0	1	-12
1993	-43	-35	-77
1994	-49	19	-9
1995	-59	-24	-72
1996	-56	-18	-65
1997	-63	-30	-47
1998	-68	-38	-47
1999	-70	-47	-54
2000	-71	-47	-58
2001	-73	-47	-22
2002	-74	-56	-55
2003	-75	-63	-64
2004	-75	-70	-62
2005	-77	-77	-61
2006	-79	-73	-54
2007	-77	-74	-68
2008	-79	-76	-74
2009	-84	-78	-76
2010	-85	-81	-81
2011	-88	-86	-90
2012	-89	-87	-89
2013	-89	-89	-90
2014	-90	-88	-91
2015	-90	-86	-91
2016	-91	-86	-91
2017	-91	-84	-92
2018	-91	-86	-92
2019	-92	-89	-95

**Remarque :** L'indicateur n'inclut que les émissions dues aux activités humaines. Il n'inclut pas les émissions provenant de sources naturelles telles que les feux de forêt ou les volcans. Les résultats des émissions de mercure dans les indicateurs peuvent différer des résultats publiés

dans le [rapport d'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques du Canada de 1990-2019](#) (PDF; 4,38 Mo), en raison du fait qu'une installation a signalé une erreur de données importante dans sa soumission à l'Inventaire national des rejets de polluants. Cette correction a été apportée après la publication du Rapport de l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques du Canada de 1990-2019 et des données de l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques, et sera reflétée dans la prochaine édition de l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques.

**Source :** Environnement et Changement climatique Canada (2021) [Inventaire des émissions de polluants atmosphériques](#). Environnement et Changement climatique Canada (2021) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

**Tableau A.2. Données pour la Figure 2. Émissions atmosphériques de mercure par source, Canada, 1990 à 2019**

Année	Autres sources (émissions en tonnes)	Services d'électricité (émissions en tonnes)	Sidérurgie (émissions en tonnes)	Incinération et déchets (émissions en tonnes)	Industrie du ciment et du béton (émissions en tonnes)	Industrie de la fonte et de l'affinage des métaux non ferreux (émissions en tonnes)	Total (émissions en tonnes)
1990	2,63	2,25	0,71	3,25	0,46	24,90	34,20
1991	2,67	2,12	0,73	3,41	0,38	24,87	34,18
1992	2,64	2,35	0,74	3,40	0,36	24,78	34,27
1993	2,57	2,14	0,75	3,39	0,37	10,12	19,34
1994	2,59	2,06	0,74	3,42	0,41	8,26	17,48
1995	2,57	1,99	0,75	3,70	0,41	4,65	14,08
1996	2,52	2,09	0,76	3,53	0,44	5,68	15,02
1997	2,41	2,24	0,81	3,43	0,45	3,39	12,74
1998	2,31	2,37	0,83	2,25	0,45	2,84	11,04
1999	2,25	2,37	0,84	1,94	0,47	2,28	10,14
2000	2,56	2,05	0,80	2,16	0,39	1,94	9,89
2001	1,83	2,09	0,79	2,05	0,37	2,12	9,26
2002	1,85	2,06	0,85	1,89	0,37	1,75	8,78
2003	1,89	2,40	0,91	1,68	0,35	1,29	8,51
2004	1,76	2,31	0,86	1,67	0,22	1,90	8,72
2005	1,59	2,17	0,86	1,51	0,21	1,70	8,03
2006	1,52	2,00	0,78	1,44	0,30	1,28	7,33
2007	1,50	2,17	0,73	1,75	0,32	1,41	7,88
2008	1,55	1,62	0,72	1,93	0,30	1,00	7,12
2009	1,41	1,67	0,60	0,72	0,29	0,83	5,52
2010	1,39	1,58	0,67	0,65	0,31	0,54	5,13
2011	1,12	1,02	0,62	0,67	0,30	0,21	3,94
2012	1,07	0,86	0,66	0,52	0,27	0,25	3,63
2013	1,03	0,85	0,69	0,47	0,31	0,36	3,71
2014	0,95	0,71	0,68	0,53	0,30	0,29	3,44
2015	0,88	0,73	0,64	0,47	0,38	0,18	3,29
2016	0,85	0,67	0,68	0,47	0,34	0,22	3,24
2017	0,83	0,63	0,61	0,47	0,33	0,14	3,01

Année	Autres sources (émissions en tonnes)	Services d'électricité (émissions en tonnes)	Sidérurgie (émissions en tonnes)	Incinération et déchets (émissions en tonnes)	Industrie du ciment et du béton (émissions en tonnes)	Industrie de la fonte et de l'affinage des métaux non ferreux (émissions en tonnes)	Total (émissions en tonnes)
2018	0,94	0,61	0,60	0,46	0,30	0,20	3,11
2019	0,88	0,57	0,52	0,48	0,30	0,09	2,84

**Remarque :** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme pourrait ne pas correspondre au total indiqué. L'indicateur n'inclut que les émissions dues aux activités humaines. Il n'inclut pas les émissions provenant de sources naturelles telles que les feux de forêt ou les volcans. La catégorie « autres sources » comprend l'agriculture (bétail, cultures agricoles et engrais), le chauffage des bâtiments et la production d'énergie, la combustion de bois de chauffage, la fabrication, l'industrie pétrolière et gazière, les minerais et les industries minérales (l'industrie de l'aluminium, l'industrie des revêtements bitumineux, les fonderies, l'industrie du minerai de fer et les mines et carrières), le transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime) et d'autres sources diverses. Pour en savoir davantage sur les sources, consultez les [Sources des données et méthodes](#). Les résultats des émissions de mercure dans les indicateurs peuvent différer des résultats publiés dans le [rapport d'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques du Canada de 1990-2019](#) (PDF; 4,38 Mo), en raison du fait qu'une installation a signalé une erreur de données importante dans sa soumission à l'Inventaire national des rejets de polluants. Cette correction a été apportée après la publication du Rapport de l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques du Canada de 1990-2019 et des données de l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques, et sera reflétée dans la prochaine édition de l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques.

**Source :** Environnement et Changement climatique Canada (2021) [Inventaire des émissions de polluants atmosphériques](#). Environnement et Changement climatique Canada (2021) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

**Tableau A.3. Données pour la Figure 3. Émissions atmosphériques de mercure par province et territoire, Canada, 1990, 2009 et 2019**

Province ou territoire	1990 (émissions en tonnes)	2009 (émissions en tonnes)	2019 (émissions en tonnes)
Terre-Neuve-et-Labrador	0,24	0,13	0,04
Île-du-Prince-Édouard	0,03	0,01	< 0,01
Nouvelle-Écosse	0,33	0,18	0,09
Nouveau-Brunswick	0,62	0,23	0,05
Québec	3,04	0,80	0,51
Ontario	4,12	0,99	0,95
Manitoba	20,10	0,70	0,05
Saskatchewan	0,55	0,91	0,53
Alberta	1,26	1,09	0,33
Colombie-Britannique	3,83	0,46	0,28
Yukon	< 0,01	< 0,01	< 0,01
Territoires du Nord-Ouest	0,08 <sup>[A]</sup>	< 0,01	< 0,01
Nunavut	s/o	< 0,01	< 0,01
Canada	34,20	5,52	2,84

**Remarque :** s/o = sans objet. <sup>[A]</sup> La valeur pour 1990 comprend les émissions du Nunavut, qui a été officiellement séparé des Territoires du Nord-Ouest en 1999. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme pourrait ne pas correspondre au total indiqué. L'indicateur n'inclut que les émissions dues aux activités humaines. Il n'inclut pas les émissions provenant de sources naturelles telles que les feux de forêt ou les volcans. Les résultats des émissions de mercure dans les indicateurs peuvent différer des résultats publiés dans le [rapport d'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques du Canada de 1990-2019](#) (PDF; 4,38 Mo), en raison du fait qu'une installation a signalé une erreur de données importante dans sa soumission à l'Inventaire national des rejets de polluants. Cette correction a été apportée après la publication du Rapport de l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques du Canada de 1990-2019 et des données de l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques, et sera reflétée dans la prochaine édition de l'Inventaire des émissions de polluants atmosphériques.

**Source :** Environnement et Changement climatique Canada (2021) [Inventaire des émissions de polluants atmosphériques](#). Environnement et Changement climatique Canada (2021) [Inventaire national des rejets de polluants](#).



**Tableau A.4. Données pour la Figure 5. Émissions atmosphériques mondiales de mercure, 2015**

Région	Émissions de mercure (tonnes)	Pourcentage des émissions mondiales
Asie de l'Est et du Sud-Est	859	38,6
Amérique du Sud	409	18,4
Afrique subsaharienne	360	16,2
Asie du Sud	225	10,1
Communauté des États indépendants (CEI) et autres pays européens	124	5,6
Union européenne (UE28)	77	3,5
États du Moyen-Orient	53	2,4
Amérique centrale et les Caraïbes	46	2,1
Amérique du Nord	40	1,8
Afrique du Nord	21	0,9
Australie, Nouvelle-Zélande et Océanie	9	0,4

**Remarque :** La Communauté des États indépendants comprend l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarusse, la Fédération de Russie, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Moldavie, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ukraine. Les 28 pays membres de l'Union européenne comprennent l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède. La région d'Amérique du Nord comprenant uniquement le Canada et les États-Unis, le Mexique est regroupé dans la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes des Nations Unies pour l'environnement (2019) [Global Mercury Assessment 2018](#) (en anglais seulement).

**Tableau A.5. Données pour la Figure 6. Émissions atmosphériques de plomb par source, Canada, 1990 à 2019**

Année	Industrie de la fonte et de l'affinage des métaux non ferreux (émissions en tonnes)	Transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime) (émissions en tonnes)	Autres sources (émissions en tonnes)	Fabrication (émissions en tonnes)	Sidérurgie (émissions en tonnes)	Mines et carrières (émissions en tonnes)	Total (émissions en tonnes)
1990	886,23	13,70	18,49	48,38	53,89	0,00	1 020,69
1991	847,45	10,72	18,41	48,40	53,89	0,00	978,87
1992	899,20	9,45	19,40	46,34	53,89	0,00	1 028,28
1993	473,73	9,25	35,31	58,52	79,77	4,96	661,54
1994	1 008,57	8,59	53,93	53,84	82,26	6,15	1 213,35
1995	622,87	10,21	22,29	32,87	71,08	12,22	771,53
1996	696,90	10,68	27,61	17,45	74,02	14,12	840,77
1997	533,17	10,10	24,11	17,24	59,98	68,61	713,21
1998	453,75	10,73	24,30	14,44	53,86	78,60	635,67
1999	437,89	10,00	26,43	16,63	16,09	32,29	539,33
2000	442,75	10,11	26,78	16,21	7,99	41,91	545,76
2001	374,37	10,16	25,09	67,45	18,35	46,58	542,00

Année	Industrie de la fonte et de l'affinage des métaux non ferreux (émissions en tonnes)	Transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime) (émissions en tonnes)	Autres sources (émissions en tonnes)	Fabrication (émissions en tonnes)	Sidérurgie (émissions en tonnes)	Mines et carrières (émissions en tonnes)	Total (émissions en tonnes)
2002	331,38	10,21	23,57	18,05	17,09	53,40	453,70
2003	229,14	9,68	17,79	24,44	27,36	67,89	376,29
2004	175,99	8,29	11,91	21,98	25,41	67,52	311,11
2005	131,57	9,58	10,18	16,88	5,66	64,81	238,68
2006	168,78	8,63	11,32	14,95	5,88	66,10	275,67
2007	170,76	9,43	12,69	13,77	6,57	57,06	270,27
2008	160,52	9,54	15,02	12,85	5,99	43,87	247,78
2009	158,05	11,58	10,28	11,49	4,45	30,87	226,72
2010	131,10	11,79	11,48	11,78	6,28	19,74	192,18
2011	96,03	9,64	11,38	10,96	6,10	9,82	143,92
2012	88,19	12,55	10,71	4,65	6,68	7,10	129,87
2013	74,71	12,22	9,01	4,67	5,20	3,15	108,96
2014	85,30	11,43	9,46	6,50	6,11	0,90	119,71
2015	111,66	12,92	9,13	5,94	5,51	0,98	146,13
2016	111,49	14,01	9,60	6,52	5,21	1,13	147,94
2017	130,58	13,59	10,18	3,71	5,14	1,21	164,41
2018	110,37	12,55	8,82	6,83	6,20	1,77	146,54
2019	73,19	15,13	9,75	5,29	4,90	1,28	109,53

**Remarque :** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme pourrait ne pas correspondre au total indiqué. L'indicateur n'inclut que les émissions dues aux activités humaines. Il n'inclut pas les émissions provenant de sources naturelles telles que les feux de forêt ou les volcans. La catégorie « autres sources » comprend l'agriculture (bétail, cultures agricoles et engrais), le chauffage des bâtiments et la production d'énergie, les services d'électricité, la combustion de bois de chauffage, l'incinération et déchets, l'industrie pétrolière et gazière, les minerais et les industries minérales (l'industrie de l'aluminium, l'industrie des revêtements bitumineux, l'industrie du ciment et du béton, les fonderies, l'industrie du minerai de fer et l'industrie des produits minéraux), l'utilisation de peintures et solvants et d'autres sources diverses. Pour en savoir davantage sur les sources, consultez les [Sources des données et méthodes](#).

**Source :** Environnement et Changement climatique Canada (2021) [Inventaire des émissions de polluants atmosphériques](#).

**Tableau A.6. Données pour la Figure 7. Émissions atmosphériques de plomb par province et territoire, Canada, 1990, 2009 et 2019**

Province ou territoire	1990 (émissions en tonnes)	2009 (émissions en tonnes)	2019 (émissions en tonnes)
Terre-Neuve-et-Labrador	0,51	1,49	2,66
Île-du-Prince-Édouard	0,16	0,09	0,10
Nouvelle-Écosse	1,10	0,65	0,31
Nouveau-Brunswick	0,51	16,34	1,19
Québec	17,07	61,59	76,91
Ontario	10,52	45,79	14,93
Manitoba	1,11	88,68	1,53
Saskatchewan	1,15	0,88	1,33

Province ou territoire	1990 (émissions en tonnes)	2009 (émissions en tonnes)	2019 (émissions en tonnes)
Alberta	10,93	5,36	4,17
Colombie-Britannique	6,39	5,31	5,79
Yukon	0,34	0,14	0,18
Territoires du Nord-Ouest	0,57 <sup>[A]</sup>	0,35	0,38
Nunavut	s/o	0,06	0,04
Région non spécifiée <sup>[B]</sup>	970,34	s/o	s/o
Canada	1 020,69	226,72	109,53

**Remarque** : s/o = sans objet. <sup>[A]</sup> La valeur pour 1990 comprend les émissions du Nunavut, qui a été officiellement séparé des Territoires du Nord-Ouest en 1999. <sup>[B]</sup> Les données héritées pour 1990 ne peuvent être attribuées à aucune province ni aucun territoire. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme pourrait ne pas correspondre au total indiqué. L'indicateur n'inclut que les émissions dues aux activités humaines. Il n'inclut pas les émissions provenant de sources naturelles telles que les feux de forêt ou les volcans.

**Source** : Environnement et Changement climatique Canada (2021) [Inventaire des émissions de polluants atmosphériques](#).

**Tableau A.7. Données pour la Figure 9. Émissions atmosphériques de cadmium par source, Canada, 1990 à 2019**

Année	Industrie de la fonte et de l'affinage des métaux non ferreux (émissions en tonnes)	Autres sources (émissions en tonnes)	Chauffage des bâtiments et production d'énergie (émissions en tonnes)	Mines et carrières (émissions en tonnes)	Incinération et déchets (émissions en tonnes)	Total (émissions en tonnes)
1990	78,29	1,90	0,90	0,00	7,02	88,11
1991	67,85	1,94	0,90	0,00	6,34	77,02
1992	69,20	2,01	0,90	0,00	5,66	77,77
1993	11,95	2,06	0,92	0,00	4,97	19,90
1994	72,31	2,10	0,97	0,47	4,29	80,13
1995	16,73	2,39	1,02	0,57	3,61	24,32
1996	24,15	2,23	1,04	0,46	2,93	30,81
1997	40,34	2,17	1,03	0,70	2,25	46,49
1998	41,58	2,02	0,90	0,57	1,56	46,64
1999	36,16	2,29	0,94	0,48	0,88	40,76
2000	33,53	1,83	1,02	0,55	0,20	37,13
2001	64,69	1,94	0,99	0,53	0,18	68,33
2002	35,06	2,51	1,02	0,76	0,17	39,52
2003	24,43	3,38	1,05	2,59	0,07	31,52
2004	26,42	3,45	1,02	2,57	0,07	33,54
2005	28,59	2,16	0,99	2,91	0,05	34,69
2006	34,77	2,09	0,94	2,87	0,05	40,73
2007	22,33	2,35	1,01	2,87	0,05	28,61
2008	17,33	2,22	1,02	2,03	0,08	22,68
2009	15,95	2,42	0,97	1,69	0,04	21,06
2010	12,20	2,27	0,95	0,86	0,04	16,33

Année	Industrie de la fonte et de l'affinage des métaux non ferreux (émissions en tonnes)	Autres sources (émissions en tonnes)	Chauffage des bâtiments et production d'énergie (émissions en tonnes)	Mines et carrières (émissions en tonnes)	Incinération et déchets (émissions en tonnes)	Total (émissions en tonnes)
2011	4,76	2,36	1,02	0,31	0,04	8,50
2012	6,20	2,05	1,00	0,33	0,03	9,61
2013	5,30	1,90	0,96	0,32	0,03	8,51
2014	4,56	1,74	0,95	0,33	0,04	7,62
2015	5,02	1,55	0,93	0,05	0,04	7,59
2016	5,10	1,55	0,94	0,05	0,03	7,68
2017	4,28	1,52	0,96	0,05	0,04	6,85
2018	4,23	1,53	0,96	0,13	0,04	6,90
2019	2,25	1,46	1,00	0,07	0,04	4,81

**Remarque :** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme pourrait ne pas correspondre au total indiqué. L'indicateur n'inclut que les émissions dues aux activités humaines. Il n'inclut pas les émissions provenant de sources naturelles telles que les feux de forêt ou les volcans. La catégorie « autres sources » comprend l'agriculture (bétail, cultures agricoles et engrais), les services d'électricité, la combustion de bois de chauffage, la fabrication, l'industrie pétrolière et gazière, les minerais et les industries minérales (l'industrie de l'aluminium, l'industrie des revêtements bitumineux, l'industrie du ciment et du béton, les fonderies, la sidérurgie et l'industrie du minerai de fer), l'utilisation de peintures et les solvants, le transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime) et d'autres sources diverses. Pour en savoir davantage sur les sources, consultez les [Sources des données et méthodes](#).

**Source :** Environnement et Changement climatique Canada (2021) [Inventaire des émissions de polluants atmosphériques](#).

**Tableau A.8. Données pour la Figure 10. Émissions atmosphériques de cadmium par province et territoire, Canada, 1990, 2009 et 2019**

Province ou territoire	1990 (émissions en tonnes)	2009 (émissions en tonnes)	2019 (émissions en tonnes)
Terre-Neuve-et-Labrador	0,18	0,07	0,08
Île-du-Prince-Édouard	0,01	0,01	0,01
Nouvelle-Écosse	0,09	0,08	0,03
Nouveau-Brunswick	0,04	0,62	0,05
Québec	3,09	1,95	1,76
Ontario	4,51	3,86	1,76
Manitoba	0,05	12,80	0,12
Saskatchewan	0,07	0,06	0,10
Alberta	0,36	1,26	0,54
Colombie-Britannique	0,45	0,34	0,34
Yukon	< 0,01	< 0,01	< 0,01
Territoires du Nord-Ouest	0,01 <sup>[A]</sup>	0,01	0,01
Nunavut	s/o	< 0,01	< 0,01
Région non spécifiée <sup>[B]</sup>	79,24	s/o	s/o
Canada	88,11	21,06	4,81

**Remarque :** s/o = sans objet. <sup>[A]</sup> La valeur pour 1990 comprend les émissions du Nunavut, qui a été officiellement séparé des Territoires du Nord-Ouest en 1999. <sup>[B]</sup> Les données héritées pour 1990 ne peuvent être attribuées à aucune province ni aucun territoire. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme pourrait ne pas correspondre au total indiqué. L'indicateur n'inclut que les émissions dues aux activités humaines. Il

n'inclut pas les émissions provenant de sources naturelles telles que les feux de forêt ou les volcans.

**Source** : Environnement et Changement climatique Canada (2021) [Inventaire des émissions de polluants atmosphériques](#).

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

12e étage Édifice Fontaine

200 boul. Sacré-Cœur

Gatineau QC K1A 0H3

Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860

Courriel : [enviroinfo@ec.gc.ca](mailto:enviroinfo@ec.gc.ca)